



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Avis de la commission départementale de
préservation des espaces naturels, agricoles et
forestiers – 15/12/2022**

**Direction départementale
des Territoires**

Numéro des dossiers : PC 018 177 21 00004

Date limite d'instruction : -----

Commune : PARNAY

Documents d'urbanisme applicable :

- Règlement National d'Urbanisme
- Plan d'Occupation des Sols
- Plan Local d'Urbanisme
- Carte Communale : Zone N

Motif de consultation de la CDPENAF :
art. L 112-1-1° du CRPM

Dérogation à l'urbanisation limitée :
(art. L 142-5 c. urb) : non

Type de saisine de la CDPENAF :
Autosaisine



Demandeur : SOLEIA RNA représentée par M. NASS Xavier

Nature du projet : La construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur plusieurs (7) unités foncières pour une surface totale de 67 ha.

Adresse du terrain : Lieu-dit : « Les Chaumes » – 18130 – Parnay

Surface des parcelles : 141 435 m²

Surface de la zone photovoltaïque : ———

Caractéristiques et justifications de la réalisation du projet par le demandeur :

Ce présent dossier de centrale photovoltaïque au sol, se situe sur les parcelles B 51 et B 52 sur la commune de Parnay.

La centrale sera composée de panneaux photovoltaïques et de leurs structures supports, d'un poste de transformation et de ses équipements annexes (pistes, clôtures, etc).

Éléments fournis par la DDT :

Le projet de centrale photovoltaïque sur Parnay et Dun, divisé en 7 demandes de permis de construire, est implanté sur des parcelles généralement déclarées à la PAC en 2022.

Partie Parnay :

- 4 petites parcelles hors PAC,
- parcelle nord-est : 7 ha de jachère de plus de 5 ans et 8 ha de tournesol,
- parcelle nord-ouest : 16 ha de jachère (en 2021, 5 ha de jachère, 4 ha de trèfle et 7 ha d'avoine),
- parcelle sud-est : 10 ha de jachère (orge en 2021),
- parcelle sud-ouest : environ 11 ha de blé.

Il est prévu de créer un atelier ovin bio de 250 brebis qui sera géré par l'exploitant de la parcelle nord-est de Parnay. Actuellement, cet agriculteur n'est pas éleveur, son siège est à Dun.

Se référer au document intitulé "Projet agricole et photovoltaïque au sol de Parnay et Dun-sur-Auron" (pièce du dossier: PAR_AGRI_dossier agricole) qui comporte une étude économique et une étude pédologique.

Ce projet de parc photovoltaïque qui sera clôturé et situé en périphérie d'une zone très boisée (massif de Beauséjour) aura un impact négatif sur l'équilibre agro-sylvo-cynégétique à cause de la perte de surface enherbée favorable à l'alimentation des cervidés du secteur (ce qui augmente la pression du gibier sur les autres parcelles alentour).

La commune de Parnay est dotée d'une carte communale actuellement en vigueur. Ces projets sont situés en zone N.

Le délai d'instruction du permis de construire commencera à courir dès la réception des conclusions du commissaire enquêteur.

Date de saisine la CDPENAF : 30/11/2022

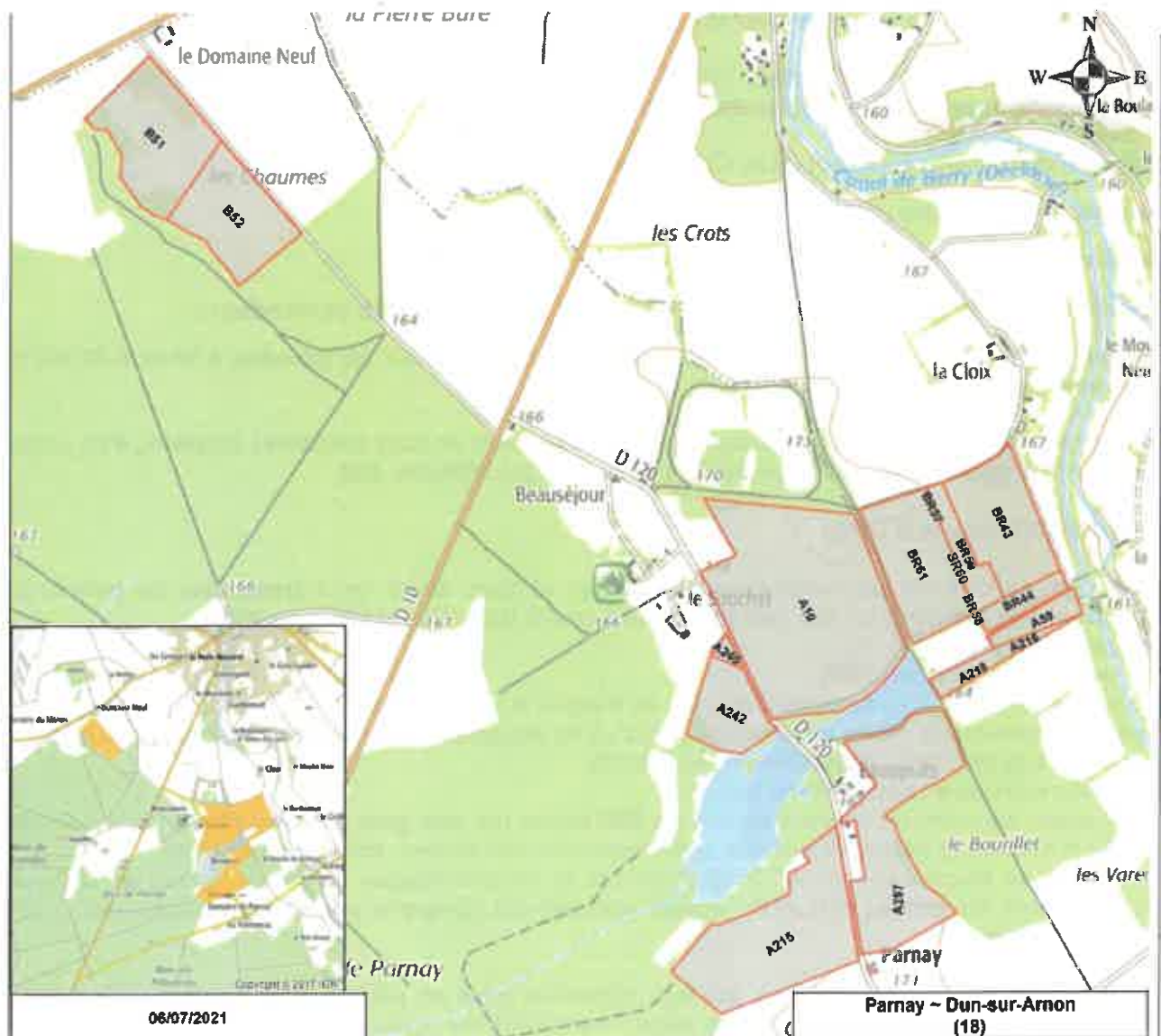
Avis de la CDPENAF : Favorable à la majorité

Motivation de l'avis :

Le Président de la CDPENAF,


Eric DALUZ

LOCALISATION DU SITE DU PROJET – PARNAY – DUN sur AURON



PLAN DE SITUATION



EMPRISE DU PROJET





**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires**

**Avis de la commission départementale de
préservation des espaces naturels, agricoles et
forestiers – 15/12/2022**

**Numéro des dossiers : PC 018 177 21 00005 et
PC 018 177 21 00006**

Date limite d'instruction : _____

Commune : PARNAY

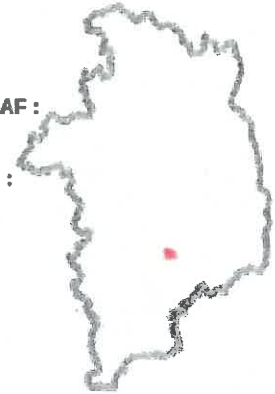
Documents d'urbanisme applicable :

- Règlement National d'Urbanisme
- Plan d'Occupation des Sols
- Plan Local d'Urbanisme
- Carte Communale : Zone N

Motif de consultation de la CDPENAF :
art. L 112-1-1° du CRPM

Dérogation à l'urbanisation limitée :
(art. L 142-5 c. urb) : non

Type de saisine de la CDPENAF :
Autosaisine



Demandeur : SOLEIA RNA représentée par M. NASS Xavier

Nature du projet : La construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur plusieurs (7) unités foncières pour une surface totale de 67 ha.

Adresse du terrain : Lieux-dits : « Champs de l'étang / Le Souchet » et « Beauséjour » – 18130 – Parnay

Surface des parcelles : 38 878 m² et 215 445 m²

Surface de la zone photovoltaïque : _____

Caractéristiques et justifications de la réalisation du projet par le demandeur :

Ce présent dossier de centrale photovoltaïque au sol, se situe sur les parcelles A 240, A 242 , et A 10 sur la commune de Parnay.

La centrale sera composée de panneaux photovoltaïques et de leurs structures supports, de 6 postes de transformation et de ses équipements annexes (pistes, clôtures, etc).

Éléments fournis par la DDT :

Le projet de centrale photovoltaïque sur Parnay et Dun, divisé en 7 demandes de permis de construire, est implanté sur des parcelles généralement déclarées à la PAC en 2022.

Partie Parnay :

- 4 petites parcelles hors PAC,
- parcelle nord-est : 7 ha de jachère de plus de 5 ans et 8 ha de tournesol,
- parcelle nord-ouest : 16 ha de jachère (en 2021, 5 ha de jachère, 4 ha de trèfle et 7 ha d'avoine),
- parcelle sud-est : 10 ha de jachère (orge en 2021),
- parcelle sud-ouest : environ 11 ha de blé.

Il est prévu de créer un atelier ovin bio de 250 brebis qui sera géré par l'exploitant de la parcelle nord-est de Parnay. Actuellement, cet agriculteur n'est pas éleveur, son siège est à Dun.

Se référer au document intitulé "Projet agricole et photovoltaïque au sol de Parnay et Dun-sur-Auron" (pièce du dossier : PAR_AGRI_dossier agricole) qui comporte une étude économique et une étude pédologique.

Ce projet de parc photovoltaïque qui sera clôturé et situé en périphérie d'une zone très boisée (massif de Beauséjour) aura un impact négatif sur l'équilibre agro-sylvo-cynégétique à cause de la perte de surface enherbée favorable à l'alimentation des cervidés du secteur (ce qui augmente la pression du gibier sur les autres parcelles alentour)

La commune de Parnay est dotée d'une carte communale actuellement en vigueur. Ces projets sont situés en zone N.

Le délai d'instruction du permis de construire commencera à courir dès la réception des conclusions du commissaire enquêteur.

Date de saisine la CDPENAF : 30/11/2022

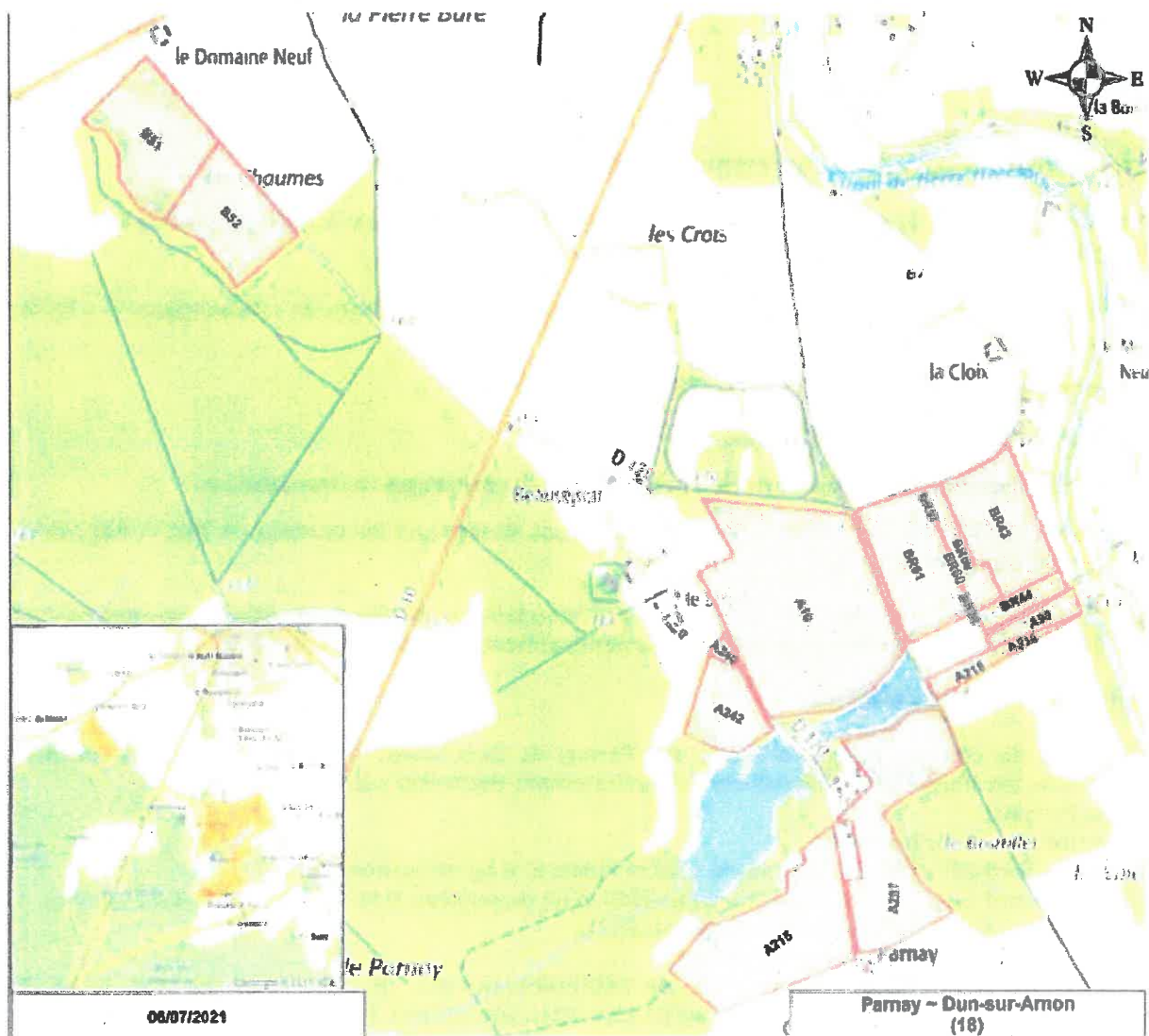
Avis de la CDPENAF : Favorable à la majorité

Motivation de l'avis :

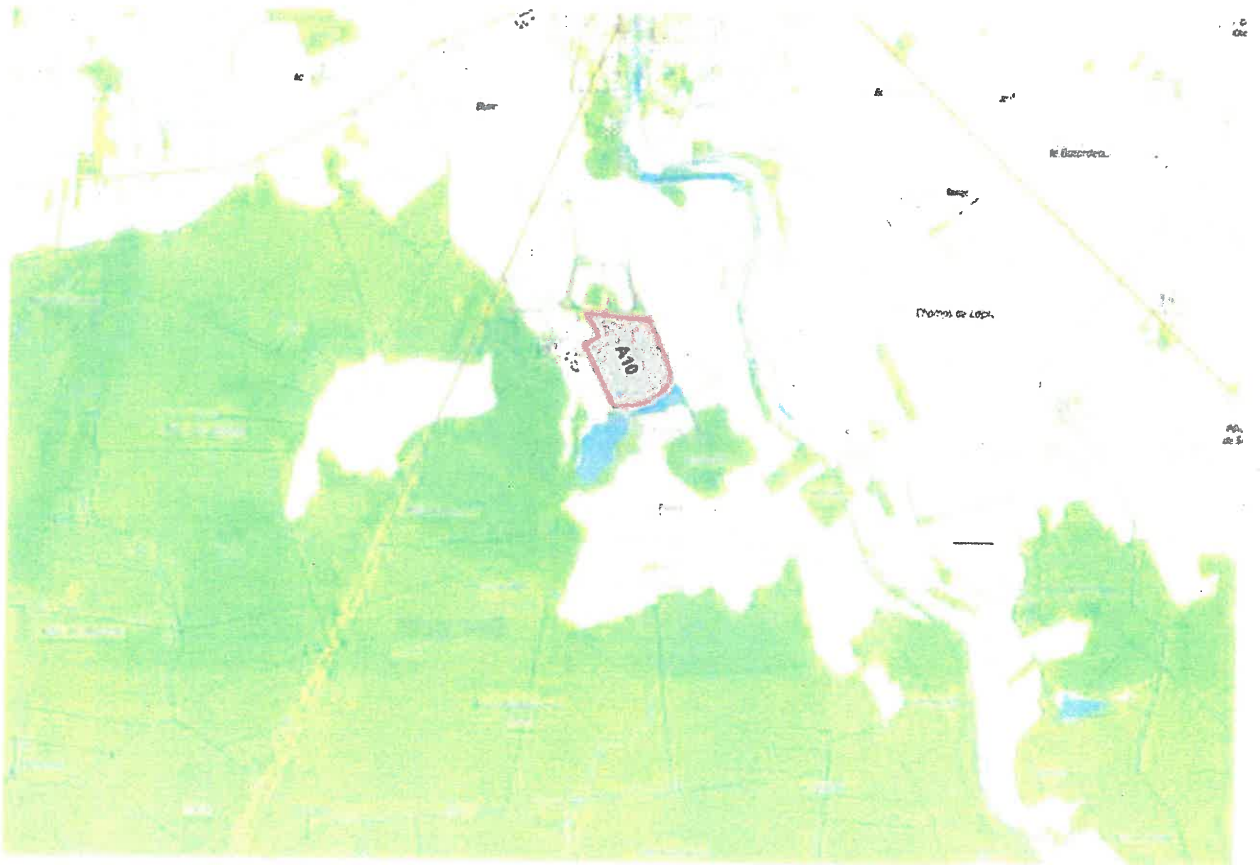
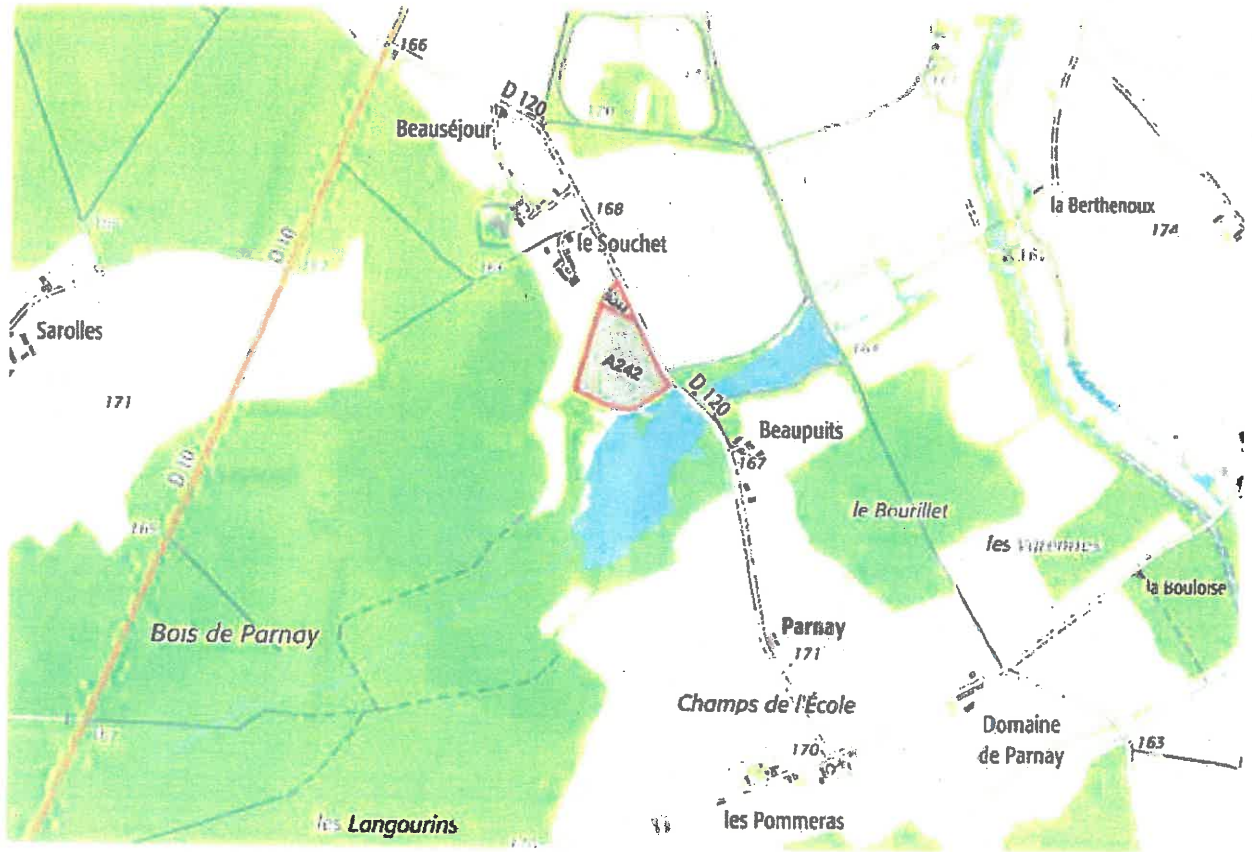
Le Président de la CDPENAF,


Eric DALUZ

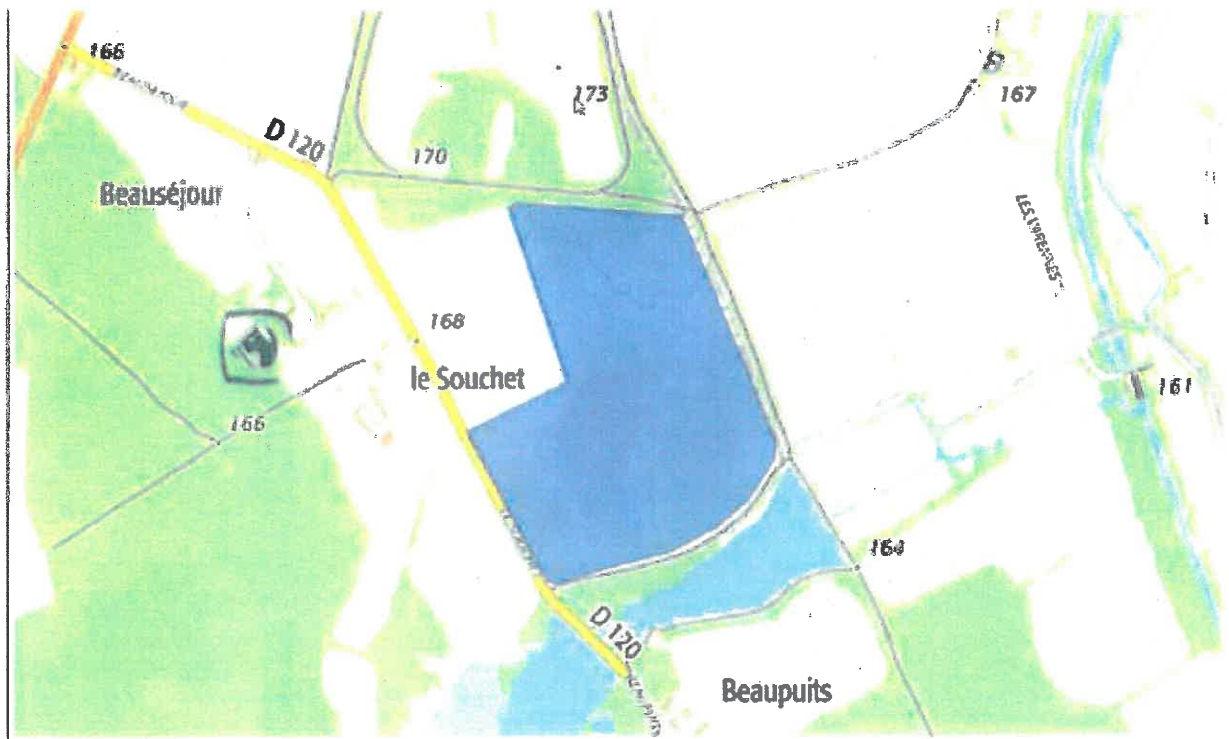
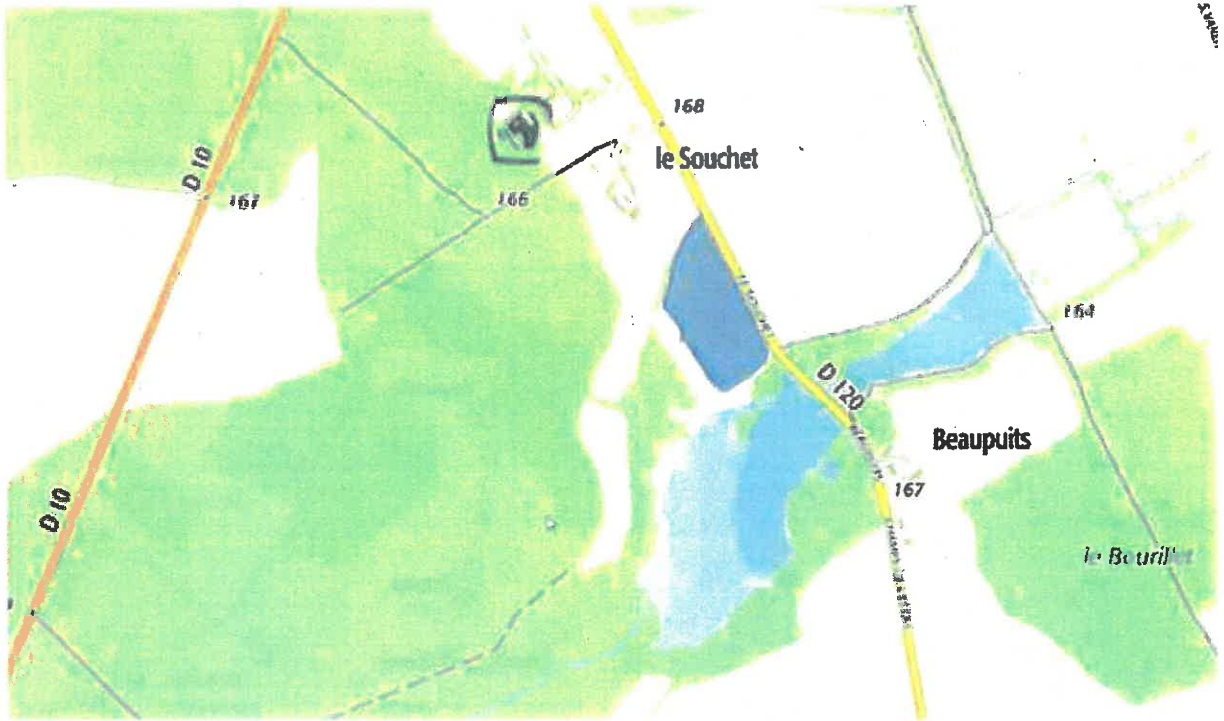
LOCALISATION DU SITE DU PROJET – PARNAY – DUN sur AURON



PLANS DE SITUATION



EMPRISES PROJETS



**Avis de la commission départementale de
préservation des espaces naturels, agricoles et
forestiers – 15/12/2022**



**Numéro des dossiers : PC 018 177 21 00007,
PC 018 177 21 00008 et PC 018 177 21 00009**

Date limite d'instruction : -----

Commune : PARNAY

Documents d'urbanisme applicable :

- Règlement National d'Urbanisme
- Plan d'Occupation des Sols
- Plan Local d'Urbanisme
- Carte Communale : Zones : U et N**

Motif de consultation de la CDPENAF :
art. L 112-1-1°du CRPM

Dérogation à l'urbanisme limitée :
(art. L 142-5 c. urb) : non

Type de saisine de la CDPENAF :
Autosaisine

Demandeur : SOLEIA RNA représentée par M. NASS Xavier

Nature du projet : La construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur plusieurs (7) unités foncières pour une surface totale de 67 ha.

Adresse du terrain : Lieux-dits : « Les Varennes » et « Champ de l'École » – 18130 – Parnay

Surface des parcelles : 27 470 m² et 115 390 m² et 107 904 m² .

Surface de la zone photovoltaïque : -----

Caractéristiques et justifications de la réalisation du projet par le demandeur :

Ce présent dossier de centrale photovoltaïque au sol, se situe sur les parcelles A 219, A 216, A 59, A 215 et A 297 sur la commune de Parnay.

La centrale sera composée de panneaux photovoltaïques et de leurs structures supports, de 6 postes de transformation et de ses équipements annexes (pistes, clôtures, etc).

Éléments fournis par la DDT :

Le projet de centrale photovoltaïque sur Parnay et Dun, divisé en 7 demandes de permis de construire, est implanté sur des parcelles généralement déclarées à la PAC en 2022.

Partie Parnay :

- 4 petites parcelles hors PAC ?
- parcelle nord-est : 7 ha de jachère de plus de 5 ans et 8 ha de tournesol ?
- parcelle nord-ouest : 16 ha de jachère (en 2021, 5 ha de jachère, 4 ha de trèfle et 7 ha d'avoine) ?
- parcelle sud-est : 10 ha de jachère (orge en 2021) ?
- parcelle sud-ouest : environ 11 ha de blé.

Il est prévu de créer un atelier ovin bio de 250 brebis qui sera géré par l'exploitant de la parcelle nord-est de Parnay. Actuellement, cet agriculteur n'est pas éleveur, son siège est à Dun.

Se référer au document intitulé "Projet agricole et photovoltaïque au sol de Parnay et Dun-sur-Auron" (pièce du dossier: PAR_AGRI_dossier agricole) qui comporte une étude économique et une étude pédologique.

Ce projet de parc photovoltaïque qui sera clôturé et situé en périphérie d'une zone très boisée (massif de Beauséjour) aura un impact négatif sur l'équilibre agro-sylvo-cynégétique à cause de la perte de surface enherbée favorable à l'alimentation des cervidés du secteur (ce qui augmente la pression du gibier sur les autres parcelles alentour)

La commune de Parnay est dotée d'une carte communale actuellement en vigueur. Ces projets sont situés en zone U et N.

Le délai d'instruction du permis de construire commencera à courir dès la réception des conclusions du commissaire enquêteur.

Date de saisine la CDPENAF : 30/11/2022

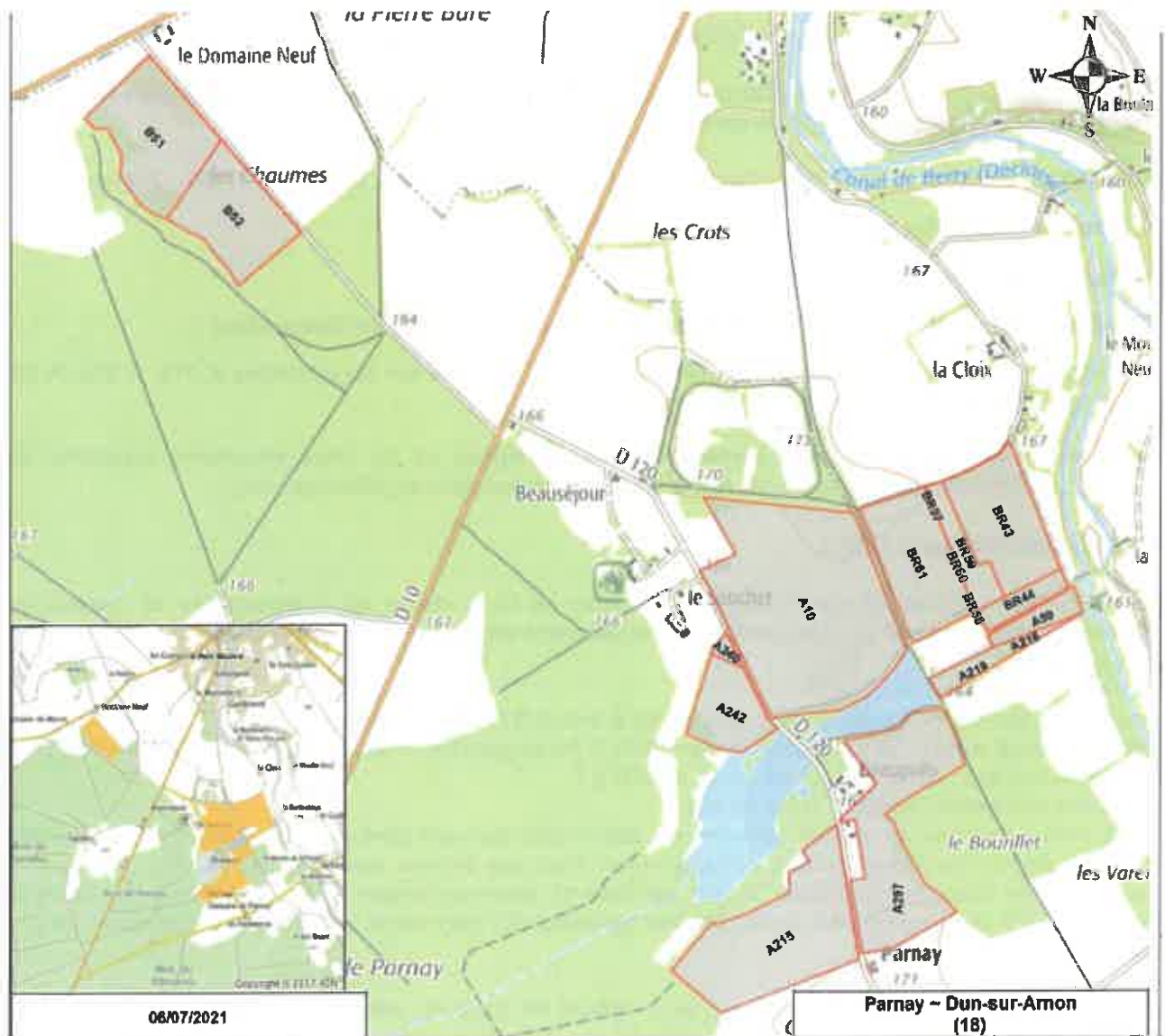
Avis de la CDPENAF : Favorable à la majorité

Motivation de l'avis :

Le Président de la CDPENAF,

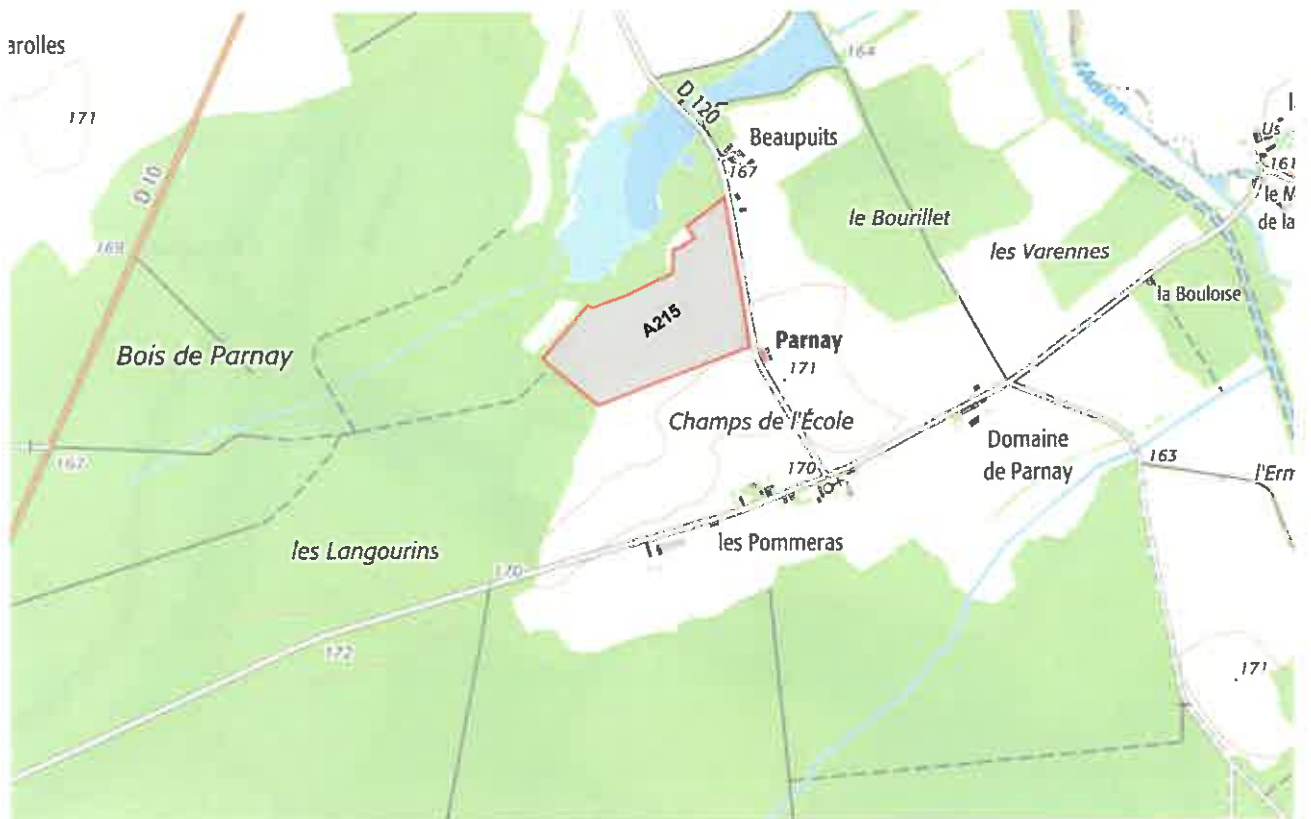

Eric DALUZ

LOCALISATION DU SITE DU PROJET – PARNAY – DUN sur AURON



.../...

PLANS DE SITUATION





EMPRISES PROJET



.../...







**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires**

**Avis de la commission départementale de
préservation des espaces naturels, agricoles et
forestiers – 15/12/2022**

Numéro des dossiers : PC 018 087 22 00002

Date limite d'instruction : _____

Commune : DUN SUR AURON

Documents d'urbanisme applicable :

- Règlement National d'Urbanisme
- Plan d'Occupation des Sols
- Plan Local d'Urbanisme : Zone A
- Carte Communale

Motif de consultation de la CDPENAF :
art. L 112-1-1° du CRPM

Dérogation à l'urbanisation limitée :
(art. L 142-5 c. urb) : non

Type de saisine de la CDPENAF :
Autosaisine



Demandeur : SOLEIA RNA représentée par M. NASS Xavier

Nature du projet : La construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur plusieurs (7) unités foncières pour une surface totale de 67 ha.

Adresse du terrain : Lieu-dit : « Champ du Minerai » – 18130 – Dun sur Auron

Surface des parcelles : 168 561 m²

Surface de la zone photovoltaïque : _____

Caractéristiques et justifications de la réalisation du projet par le demandeur :

Ce présent dossier de centrale photovoltaïque au sol, se situe sur les parcelles BR 43, BR 44, BR 57, BR 58, BR 59, BR 60, BR 61 sur la commune de Dun sur Auron.

La centrale sera composée de panneaux photovoltaïques et de leurs structures supports, de 6 postes de transformation et de ses équipements annexes (pistes, clôtures, etc).

Éléments fournis par la DDT :

Le projet de centrale photovoltaïque sur Parnay et Dun, divisé en 7 demandes de permis de construire, est implanté sur des parcelles généralement déclarées à la PAC en 2022.

Partie Dun :

- parcelle nord : hors PAC,
- parcelle sud : jachère en 2021 et 2022 (blé en 2020).

Il est prévu de créer un atelier ovin bio de 250 brebis qui sera géré par l'exploitant de la parcelle nord-est de Parnay. Actuellement, cet agriculteur n'est pas éleveur, son siège est à Dun.

Se référer au document intitulé "Projet agricole et photovoltaïque au sol de Parnay et Dun-sur-Auron" (pièce du dossier: PAR_AGRI_dossier agricole) qui comporte une étude économique et une étude pédologique.

Ce projet de parc photovoltaïque qui sera clôturé et situé en périphérie d'une zone très boisée (massif de Beauséjour) aura un impact négatif sur l'équilibre agro-sylvo-cynégétique à cause de la perte de surface enherbée favorable à l'alimentation des cervidés du secteur (ce qui augmente la pression du gibier sur les autres parcelles alentour).

La commune de Dun sur Auron est dotée d'un PLU actuellement en vigueur. Le projet se situe en zone A.

Le délai d'instruction du permis de construire commencera à courir dès la réception des conclusions du commissaire enquêteur.

Date de saisine la CDPENAF : 30/11/2022

Avis de la CDPENAF : Favorable à la majorité

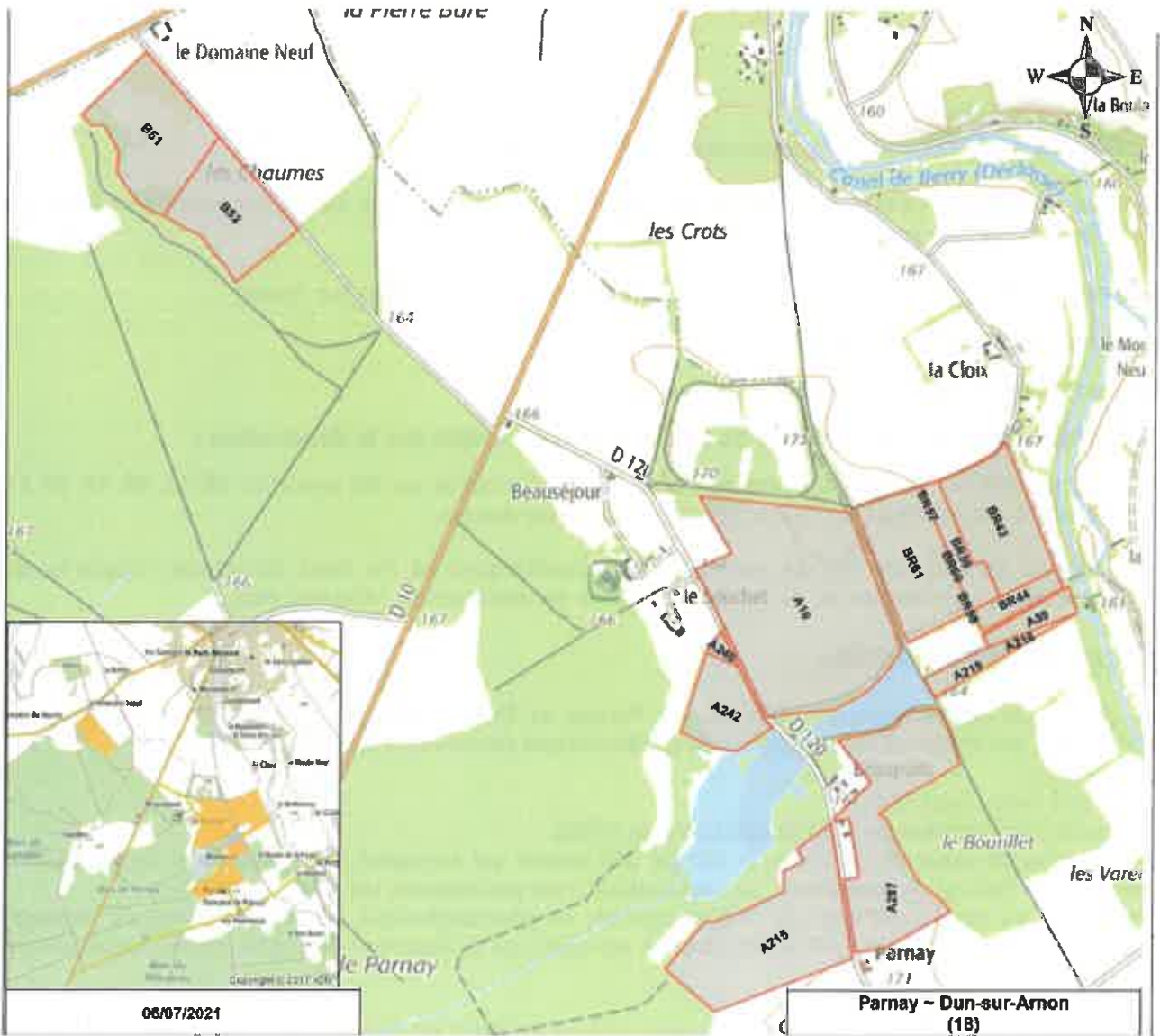
Motivation de l'avis :

Le Président de la CDPENAF,



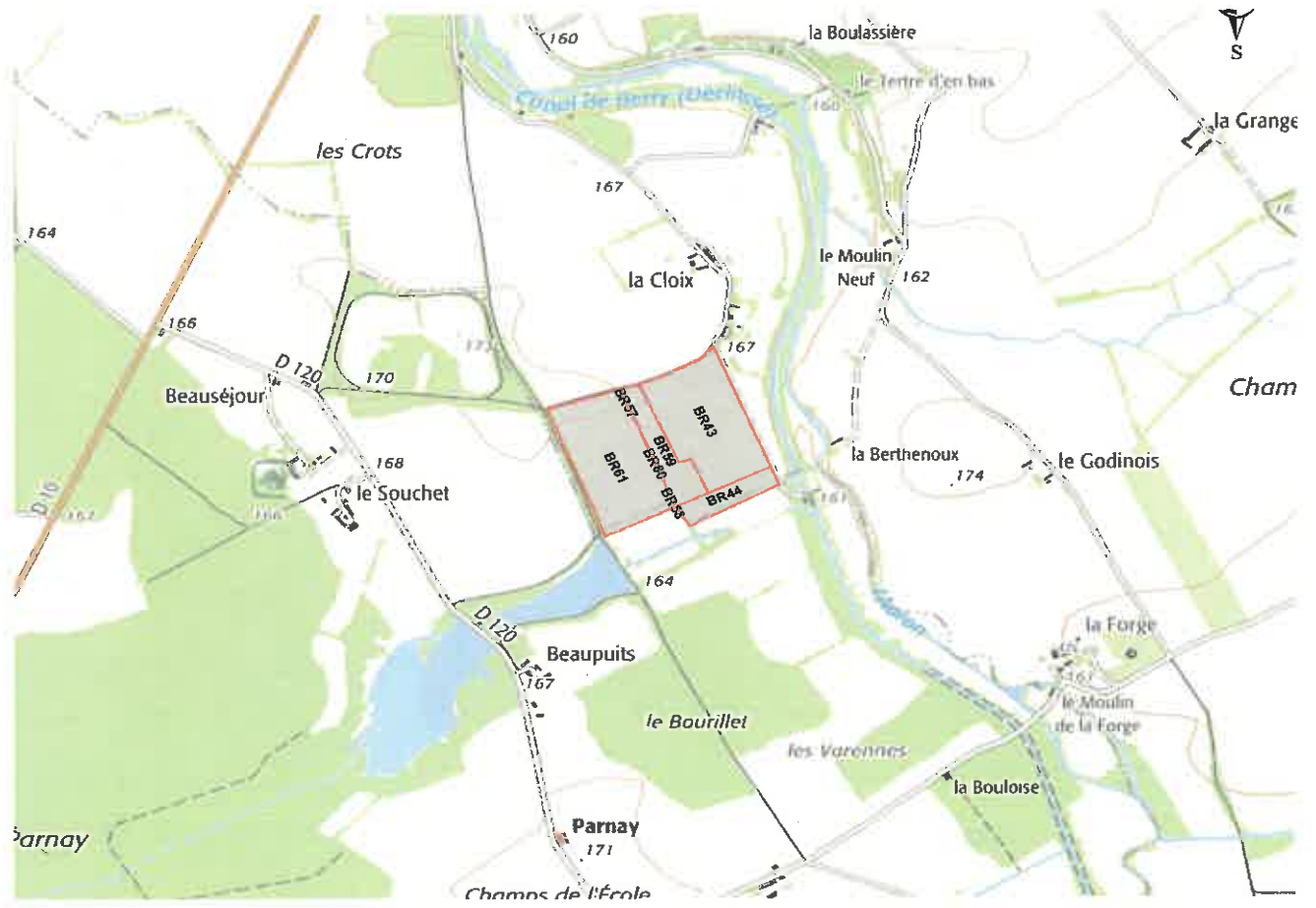
Eric DALUZ

LOCALISATION DU SITE DU PROJET – PARNAY – DUN sur AURON



.../...

PLAN DE SITUATION



EMPRISE DU PROJET



Direction départementale des Territoires
Mission Accompagnement des Territoires
Réseau Territorial – Site de Bourges
6 Place de la Pyrotechnie
18019 BOURGES Cedex

Saint Doulchard, le 25 juillet 2022

Siège Social
2701, route d'Orléans
BP 10 - ZA Détour du Pavé
18230 SAINT-DOULCHARD
Tél : 02 48 23 04 00
Fax : 02 48 65 18 43
accueil@cher.chambagri.fr

Objet : Consultation Permis de construire
Projet photovoltaïque au sol – Dun sur Auron et Parnay

Dossier suivi par Magalie HAUTEFEUILLE

Madame l'instructrice,

Par mail reçu par mes services le 13 juillet 2022, vous sollicitez les services de la Chambre d'agriculture, pour recueillir notre avis sur les dossiers PC 018 177 21 0004 – 0005 – 0006 – 0007 – 0008 et 0009 concernant la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur 67 hectares, sur les communes de Dun sur Auron et Parnay.

La Chambre d'agriculture estime que la réalisation de centrales photovoltaïques au sol, dans le respect du Grenelle de l'environnement et de la charte Agriculture, Urbanisme, Territoire – Volet développement des installations photovoltaïques au sol de décembre 2011, ne doit pas se faire sur des surfaces utilisées par l'agriculture ou ayant toujours une vocation agricole. Selon la Charte évoquée ci-dessus, l'installation de centrales photovoltaïques au sol ne pourrait s'envisager que sur des terrains non déclarés à la PAC depuis au moins 10 ans, sauf à justifier d'un réel projet agricole, dans lequel les terrains seraient le support d'une production effective, allant significativement au-delà du seul entretien et détaillée sur la base d'une analyse approfondie incluse dans l'étude d'impact.

Il faut tout d'abord relever qu'une majorité des parcelles envisagées sont déclarées à la PAC depuis moins de 10 ans (*parcelles déclarées à la PAC 2020 en blé tendre, trèfle, avoine ou jachère*).

Il est également évoqué dans les documents transmis, un projet de production agricole de type pâturage d'ovins, sans aucun détail ni explication. Nous trouvons dommage qu'aucune étude économique ni étude technique agricole ne soient fournies avec le dossier pour justifier du caractère réel et fondé du futur projet agricole, comme le demande la Charte (*cf. ci-dessus*). C'est pourquoi, nous ne pouvons pas considérer pleinement cet argument.

De plus, le document transmis n'est pas complété totalement (*page 21 de l'étude d'impact : les raisons du choix du site ne sont pas précisées ni justifiées*). Des incompatibilités sont aussi présentes : dans un document, il est indiqué que les communes de Parnay et Dun sur Auron ont un PLU et sur l'autre, qu'elles sont sous le régime de la carte communale.

Enfin, et plus généralement, ce projet ayant une puissance très importante pour le secteur, il risque de saturer le poste source de la zone et empêcher la réalisation de projets futurs plus raisonnables (*photovoltaïques sur toiture par exemple*) et menés par différents interlocuteurs.

Par ces motifs, au vu des documents transmis, la Chambre d'agriculture donne donc un avis défavorable en l'état.

Nous vous prions d'agréer, Madame l'instructrice, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de la
Chambre d'agriculture du Cher

Etienne GANGNERON



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 03/01/1924
Siret 181 800 038 000 26
APE 9411Z
www.cher.chambagri.fr

AVIS DU MAIRE

(Document à compléter et à transmettre dans les 15 jours suivants le dépôt du dossier pour les déclarations préalables et 30 jours pour les autres demandes)

N° de dossier

PC 018 177 21 0 0004


Concernant	permis de construire	Déposé en mairie, le 28 octobre 2021
PAR	SOLEIA RNA SAS	
HABITANT A	12 Rue MARTIN LUTHER KING 14000 SAINT-CONTEST	
POUR UN PROJET SITUE A	Les chaumes 18130 PARNAY	
	Références cadastrales :	

1 - AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

1-1 LE PROJET EST-IL SITUE	A- Pour les communes sans document d'urbanisme <input type="checkbox"/> DANS UNE PARTIE ACTUELLEMENT URBANISEE ? <input type="radio"/> Centre urbain au milieu aggloméré <input type="radio"/> Autre :	<input checked="" type="checkbox"/> DANS UN SECTEUR NON URBANISE ? <input checked="" type="checkbox"/> Terrain agricole cultivable <input type="radio"/> Espace boisé <input type="radio"/> Autre : NATURE ET DISTANCE APPROXIMATIVE DE LA CONSTRUCTION LA PLUS PROCHE (en m) :
1-2	B- Pour les communes avec ou sans document d'urbanisme Existe-il un ou plusieurs bâtiments sur le terrain ? <input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON	Parmi ces bâtiments y en a-t-il qui sont destinés à être démolis à l'occasion de la réalisation du projet ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
1-3	Quels sont les risques et les nuisances connus (mouvement de terrain, sismicité, cavités souterraines, décharges, inondations, termites) ?	
1-4	Proximité d'exploitations agricoles (élevages) ou d'installations classées nuisantes ? Indiquer la distance :	
1-5 OBSERVATIONS DU MAIRE		

2 - AVIS SUR LES EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

2-1 VOIRIE	<input checked="" type="checkbox"/> LE TERRAIN EST DESSERVI PAR UNE VOIE ? <input checked="" type="checkbox"/> Publique <input type="checkbox"/> Privée	<input type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI PAR UNE VOIE
	LARGEUR DE VOIE m NATURE DU REVETEMENT	<input type="checkbox"/> La commune réalisera la desserte nécessaire AVANT LE :
	APPRECIATION DE LA DESSERTE PAR RAPPORT AUX BESOINS ENGENDRES PAR LE PROJET <input checked="" type="checkbox"/> Bonne <input type="checkbox"/> Insuffisante <input type="checkbox"/> Mauvaise	<input type="checkbox"/> La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assurée
	Y A-T-IL UN PLAN D'ALIGNEMENT ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON UNE CESSION GRATUITE DE TERRAIN EST-ELLE NECESSAIRE ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> La commune n'a pas l'intention de réaliser la voie
Y A-T-IL DES PROBLEMES D'ACCES ? LESQUELS ?		
2-2 RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU	<input checked="" type="checkbox"/> LE RESEAU EXISTE AU DROIT DU TERRAIN <input checked="" type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Privé	<input type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI PAR UN RESEAU D'EAU
	DIAMETRE DES CANALISATIONS	<input type="checkbox"/> La commune réalisera la desserte nécessaire AVANT LE :
	CAPACITE DU RESEAU PAR RAPPORT AUX BESOINS ENGENDRES PAR LE PROJET <input checked="" type="checkbox"/> Bonne <input type="checkbox"/> Insuffisante <input type="checkbox"/> Mauvaise	<input type="checkbox"/> La commune fera réaliser la desserte par un concessionnaire AVANT LE :
	Y A-T-IL DES PROBLEMES PARTICULIERS ? LESQUELS ?	<input type="checkbox"/> La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assurée <input type="checkbox"/> La commune ou le concessionnaire n'a pas l'intention de réaliser le réseau
2-3 RESEAU D'ELECTRICITE	<input checked="" type="checkbox"/> LE RESEAU D'ELECTRICITE EXISTE AU DROIT DU TERRAIN	<input type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI EN ELECTRICITE BASSE TENSION
	CAPACITE DU RESEAU POUR DESSERVIR LE PROJET <input checked="" type="checkbox"/> Bonne <input type="checkbox"/> Insuffisante <input type="checkbox"/> Mauvaise	<input type="checkbox"/> La commune fera réaliser la desserte en électricité basse tension AVANT LE :
	Y A-T-IL DES PROBLEMES PARTICULIERS ?	<input type="checkbox"/> La commune n'est pas en mesure de préciser si la desserte sera

	LESQUELS ?	assurée
	Les constructions peuvent-elles être desservies par le réseau de téléphones ?	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
	Les réseaux d'électricité et du téléphone situés sur le terrain devront-ils être :	<input type="radio"/> AERIENS <input type="radio"/> ENTERRES
2-4 RESEAU D'ASSAINISSEMENT	<input type="checkbox"/> LE RESEAU EXISTE AU DROIT DU TERRAIN <input type="radio"/> Public <input type="radio"/> Privé	<input checked="" type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI PAR UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT
	<input type="checkbox"/> Réseau séparatif <input type="checkbox"/> Réseau unitaire	<input type="checkbox"/> La commune réalisera la desserte nécessaire AVANT LE :
	CAPACITE DU RESEAU DES EAUX PLUVIALES PAR RAPPORT AU PROJET <input type="radio"/> Bonne <input type="radio"/> Insuffisante <input type="radio"/> Mauvaise	<input type="checkbox"/> La commune fera réaliser la desserte (1) AVANT LE :
	CAPACITE DU RESEAU DES EAUX USEES PAR RAPPORT AU PROJET <input type="radio"/> Bonne <input type="radio"/> Insuffisante <input type="radio"/> Mauvaise	<input type="checkbox"/> La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assuré
	Y A-T-IL DES PROBLEMES PARTICULIERS ? LESQUELS ?	<input checked="" type="checkbox"/> La commune n'a pas l'intention de desservir le terrain par un réseau d'assainissement AVIS SUR LES MODALITES D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL ENVISAGE PAR LE DEMANDEUR
Existe-t-il une station d'épuration ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON		
2-5 RESEAU SECURITE INCENDIE	Les constructions sont desservies par un réseau de lutte contre l'incendie SI "OUI" => Distance de la borne la plus proche : m Débit :	<input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON Pression :
2-6 EQUIPEMENTS COLLECTIFS	1 LA COMMUNE POURRA-T-ELLE ASSURER : La scolarité des enfants <input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON Le ramassage scolaire <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	
	2 LA COMMUNE ASSURERA-T-ELLE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
	3 Y A-T-IL DES PROBLEMES RELATIFS A D'AUTRES EQUIPEMENTS COLLECTIFS ? LESQUELS ?	<input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON
3 - PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS		
3-1 RACCORDEMENT A L'EGOUT (PRE)	Existe-t-il une PRE ? <input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON	Si "OUI" => Montant :
3-2 PARTICIPATION VOIRIE ET RESEAUX (PVR)	Si une délibération de principe a été instituée, date : Le terrain est-il concerné par une délibération spécifique : - existante ? <input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON - à mettre en place ? <input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON	
3-3 AIRE DE STATIONNEMENT	Participation pour non réalisation d'aires de stationnement Existe-t-il une délibération ? <input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON	Si "OUI" => Montant :
4 - AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION (LE CAS ECHEANT)		
4-1 PLANTATIONS ET AIRES DE JEUX	Y-A-T-IL LIEU DE PRESCRIRE	Le maintien des arbres existants <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON La réalisation de plantations nouvelles ou d'aires de jeux de loisirs <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
	4-2 ASPECT EXTERIEUR	OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTERIEUR DU PROJET (TOITURES, FACADES, CLOTURES...) Y A-T-IL LIEU D'IMPOSER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES ?
5 - AVIS DU MAIRE		
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable		Fait à PARNAY
Compléments de l'avis du maire : SI FAVORABLE (NATURE ET MOTIFS DES PRESCRIPTIONS S'IL Y A LIEU)		Le 26 octobre 2021
SI DEFAVORABLE (INDIQUER LES MOTIFS COMPTE TENU DES OBSERVATIONS)		
<input type="checkbox"/> SURSIS A STATUER (dans le cas où le document d'urbanisme est en cours d'élaboration ou de révision)		
(1) Préciser le service public ou le concessionnaire de service public qui réalisera les travaux		

AVIS DU MAIRE

(Document à compléter et à transmettre dans les 15 jours suivants le dépôt du dossier pour les déclarations préalables et 30 jours pour les autres demandes)

N° de dossier
PC 018 177 21 0 0005

Concernant	permis de construire	Déposé en mairie, le 26 octobre 2021
PAR	SOLEIA RNA SAS	
HABITANT A	12 Rue MarTIN LUTHER KING 14000 SAINT-CONTEST	
POUR UN PROJET SITUE A	CHAMP DE L'ETANG / LE SOUCHET 18130 PARNAY	
	Références cadastrales :	

1 - AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

1-1 LE PROJET EST-IL SITUE	A- Pour les communes sans document d'urbanisme <input type="checkbox"/> DANS UNE PARTIE ACTUELLEMENT URBANISEE ? <input type="radio"/> Centre urbain au milieu aggloméré <input type="radio"/> Autre :	<input checked="" type="checkbox"/> DANS UN SECTEUR NON URBANISE ? <input checked="" type="radio"/> Terrain agricole cultivable <input type="radio"/> Espace boisé <input type="radio"/> Autre : NATURE ET DISTANCE APPROXIMATIVE DE LA CONSTRUCTION LA PLUS PROCHE (en m) :
1-2	B- Pour les communes avec ou sans document d'urbanisme Existe-il un ou plusieurs bâtiments sur le terrain ? <input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON	Parmi ces bâtiments y en a-t-il qui sont destinés à être démolis à l'occasion de la réalisation du projet ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
1-3	Quels sont les risques et les nuisances connus (mouvement de terrain, sismicité, cavités souterraines, décharges, inondations, termites) ?	
1-4	Proximité d'exploitations agricoles (élevages) ou d'installations classées nuisantes ? Indiquer la distance :	
1-5 OBSERVATIONS DU MAIRE		

2 - AVIS SUR LES EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

2-1 VOIRIE	<input type="checkbox"/> LE TERRAIN EST DESSERVI PAR UNE VOIE ? <input checked="" type="radio"/> Publique <input type="radio"/> Privée LARGEUR DE VOIE NATURE DU REVETEMENT m APPRÉCIATION DE LA DESSERTE PAR RAPPORT AUX BESOINS ENGENDRES PAR LE PROJET <input checked="" type="radio"/> Bonne <input type="radio"/> Insuffisante <input type="radio"/> Mauvaise Y A-T-IL UN PLAN D'ALIGNEMENT ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON UNE CESSION GRATUITE DE TERRAIN EST-ELLE NECESSAIRE ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON Y A-T-IL DES PROBLEMES D'ACCES ? LESQUELS ?	<input type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI PAR UNE VOIE <input type="checkbox"/> La commune réalisera la desserte nécessaire AVANT LE : <input type="checkbox"/> La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assuré <input type="checkbox"/> La commune n'a pas l'intention de réaliser la voie
2-2 RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU	<input type="checkbox"/> LE RESEAU EXISTE AU DROIT DU TERRAIN <input checked="" type="radio"/> Public <input type="radio"/> Privé DIAMETRE DES CANALISATIONS CAPACITE DU RESEAU PAR RAPPORT AUX BESOINS ENGENDRES PAR LE PROJET <input checked="" type="radio"/> Bonne <input type="radio"/> Insuffisante <input type="radio"/> Mauvaise Y A-T-IL DES PROBLEMES PARTICULIERS ? LESQUELS ?	<input type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI PAR UN RESEAU D'EAU <input type="checkbox"/> La commune réalisera la desserte nécessaire AVANT LE : <input type="checkbox"/> La commune fera réaliser la desserte par un concessionnaire AVANT LE : <input type="checkbox"/> La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assuré <input type="checkbox"/> La commune ou le concessionnaire n'a pas l'intention de réaliser le réseau
2-3 RESEAU D'ELECTRICITE	<input checked="" type="checkbox"/> LE RESEAU D'ELECTRICITE EXISTE AU DROIT DU TERRAIN CAPACITE DU RESEAU POUR DESSERVIR LE PROJET <input checked="" type="radio"/> Bonne <input type="radio"/> Insuffisante <input type="radio"/> Mauvaise Y A-T-IL DES PROBLEMES PARTICULIERS ?	<input type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI EN ELCTRICITE BASSE TENSION <input type="checkbox"/> La commune fera réaliser la desserte en électricité basse tension AVANT LE : <input type="checkbox"/> La commune n'est pas en mesure de préciser si la desserte sera

	LESQUELS ?	assurée
	Les constructions peuvent-elles être desservies par le réseau de téléphones ?	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
	Les réseaux d'électricité et du téléphone situés sur le terrain devront-ils être :	<input type="radio"/> AERIENS <input type="radio"/> ENTERRES
2-4 RESEAU D'ASSAINISSEMENT	<input type="checkbox"/> LE RESEAU EXISTE AU DROIT DU TERRAIN <input type="radio"/> Public <input type="radio"/> Privé	<input checked="" type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI PAR UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT
	<input type="checkbox"/> Réseau séparatif <input type="checkbox"/> Réseau unitaire	<input type="checkbox"/> La commune réalisera la desserte nécessaire AVANT LE :
	CAPACITE DU RESEAU DES EAUX PLUVIALES PAR RAPPORT AU PROJET <input type="radio"/> Bonne <input type="radio"/> Insuffisante <input type="radio"/> Mauvaise	<input type="checkbox"/> La commune fera réaliser la desserte (1) AVANT LE :
	CAPACITE DU RESEAU DES EAUX USEES PAR RAPPORT AU PROJET <input type="radio"/> Bonne <input type="radio"/> Insuffisante <input type="radio"/> Mauvaise	<input type="checkbox"/> La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assuré
	Y A-T-IL DES PROBLEMES PARTICULIERS ? LESQUELS ?	<input checked="" type="checkbox"/> La commune n'a pas l'intention de desservir le terrain par un réseau d'assainissement AVIS SUR LES MODALITES D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL ENVISAGE PAR LE DEMANDEUR
	Existe-t-il une station d'épuration ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	
2-5 RESEAU SECURITE INCENDIE	Les constructions sont desservies par un réseau de lutte contre l'incendie SI "OUI" => Distance de la borne la plus proche : m Débit : Pression :	<input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON
2-6 EQUIPEMENTS COLLECTIFS	1 LA COMMUNE POURRA-T-ELLE ASSURER : La scolarité des enfants <input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON Le ramassage scolaire <input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	
	2 LA COMMUNE ASSURERA-T-ELLE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
	3 Y A-T-IL DES PROBLEMES RELATIFS A D'AUTRES EQUIPEMENTS COLLECTIFS ? LESQUELS ?	<input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON
3 - PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS		
3-1 RACCORDEMENT A L'EGOUT (PRE)	Existe-t-il une PRE ? <input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON	SI "OUI" => Montant :
3-2 PARTICIPATION VOIRIE ET RESEAUX (FVR)	Si une délibération de principe a été instituée, date : Le terrain est-il concerné par une délibération spécifique : - existante ? <input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON - à mettre en place ? <input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON	
3-3 AIRE DE STATIONNEMENT	Participation pour non réalisation d'aires de stationnement Existe-t-il une délibération ? <input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON	SI "OUI" => Montant :
4 - AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION (LE CAS ECHEANT)		
4-1 PLANTATIONS ET AIRES DE JEUX	Y A-T-IL LIEU DE PRESCRIRE	Le maintien des arbres existants <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON La réalisation de plantations nouvelles ou d'aires de jeux de loisirs <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
4-2 ASPECT EXTERIEUR	OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTERIEUR DU PROJET (TOITURES, FACADES, CLOTURES...)	
	Y A-T-IL LIEU D'IMPOSER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES ?	
5 - AVIS DU MAIRE		
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable		Fait à PARNAY
Compléments de l'avis du maire : SI FAVORABLE (NATURE ET MOTIFS DES PRESCRIPTIONS S'IL Y A LIEU)		Le 26 octobre 2021
SI DEFAVORABLE (INDIQUER LES MOTIFS COMPTE TENU DES OBSERVATIONS)		
<input type="checkbox"/> SURSIS A STATUER (dans le cas où le document d'urbanisme est en cours d'élaboration ou de révision)		
(1) Préciser le service public ou le concessionnaire de service public qui réalisera les travaux		

Le Maire
Xavier CREPIN
Par Délégué
LAURENCE
SHEA

AVIS DU MAIRE

(Document à compléter et à transmettre dans les 15 jours suivants le dépôt du dossier pour les déclarations préalables et 30 jours pour les autres demandes)

N° de dossier

PC 018 177 21 0 0006


Concernant	permis de construire	Déposé en mairie, le 26 octobre 2021
PAR	SOLEIA RNA SAS	
HABITANT A	12 Rue MARTIN LUTHER KING 14000 SAINT-CONTEST	
POUR UN PROJET SITUÉ A	BEAUSEJOUR 18130 PARNAY	
	Références cadastrales :	

1 - AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

1-1 LE PROJET EST-IL SITUÉ	<p>A- Pour les communes sans document d'urbanisme</p> <p><input type="checkbox"/> DANS UNE PARTIE ACTUELLEMENT URBANISÉE ?</p> <p><input type="radio"/> Centre urbain au milieu aggloméré</p> <p><input type="radio"/> Autre :</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> DANS UN SECTEUR NON URBANISÉ ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Terrain agricole cultivable</p> <p><input type="checkbox"/> Espace boisé <input type="checkbox"/> Autre :</p> <p>NATURE ET DISTANCE APPROXIMATIVE DE LA CONSTRUCTION LA PLUS PROCHE (en m) :</p>
1-2	<p>B- Pour les communes avec ou sans document d'urbanisme</p> <p>Existe-il un ou plusieurs bâtiments sur le terrain ?</p> <p><input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON</p>	<p>Parmi ces bâtiments y en a-t-il qui sont destinés à être démolis à l'occasion de la réalisation du projet ?</p> <p><input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON</p>
1-3	Quels sont les risques et les nuisances connus (mouvement de terrain, sismicité, cavités souterraines, décharges, inondations, termites) ?	
1-4	Proximité d'exploitations agricoles (élevages) ou d'installations classées nuisantes ? Indiquer la distance :	
1-5 OBSERVATIONS DU MAIRE		

2 - AVIS SUR LES EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

2-1 VOIRIE	<input type="checkbox"/> LE TERRAIN EST DESSERVI PAR UNE VOIE ? <input checked="" type="checkbox"/> Publique <input type="checkbox"/> Privée	<input type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI PAR UNE VOIE
	LARGEUR DE VOIE m NATURE DU REVETEMENT	<input type="checkbox"/> La commune réalisera la desserte nécessaire AVANT LE :
	APPRÉCIATION DE LA DESSERTE PAR RAPPORT AUX BESOINS ENGENDRES PAR LE PROJET <input checked="" type="radio"/> Bonne <input type="radio"/> Insuffisante <input type="radio"/> Mauvaise	<input type="checkbox"/> La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assurée
	Y A-T-IL UN PLAN D'ALIGNEMENT ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON UNE CESSION GRATUITE DE TERRAIN EST-ELLE NÉCESSAIRE ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="checkbox"/> La commune n'a pas l'intention de réaliser la voie
	Y A-T-IL DES PROBLÈMES D'ACCÈS ? LESQUELS ?	
2-2 RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU	<input type="checkbox"/> LE RESEAU EXISTE AU DROIT DU TERRAIN <input checked="" type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Privé	<input type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI PAR UN RESEAU D'EAU
	DIAMÈTRE DES CANALISATIONS	<input type="checkbox"/> La commune réalisera la desserte nécessaire AVANT LE :
	CAPACITÉ DU RESEAU PAR RAPPORT AUX BESOINS ENGENDRES PAR LE PROJET <input checked="" type="radio"/> Bonne <input type="radio"/> Insuffisante <input type="radio"/> Mauvaise	<input type="checkbox"/> La commune fera réaliser la desserte par un concessionnaire AVANT LE :
	Y A-T-IL DES PROBLÈMES PARTICULIERS ? LESQUELS ?	<input type="checkbox"/> La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assurée <input type="checkbox"/> La commune ou le concessionnaire n'a pas l'intention de réaliser le réseau
2-3 RESEAU D'ÉLECTRICITÉ	<input checked="" type="checkbox"/> LE RESEAU D'ÉLECTRICITÉ EXISTE AU DROIT DU TERRAIN	<input type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI EN ÉLECTRICITÉ BASSE TENSION
	CAPACITÉ DU RESEAU POUR DESSERVI LE PROJET <input checked="" type="radio"/> Bonne <input type="radio"/> Insuffisante <input type="radio"/> Mauvaise	<input type="checkbox"/> La commune fera réaliser la desserte en électricité basse tension AVANT LE :
	Y A-T-IL DES PROBLÈMES PARTICULIERS ?	<input type="checkbox"/> La commune n'est pas en mesure de préciser si la desserte sera

	LESQUELS ?	assurée
	Les constructions peuvent-elles être desservies par le réseau de téléphones ?	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
	Les réseaux d'électricité et du téléphone situés sur le terrain devront-ils être :	<input type="radio"/> AERIENS <input type="radio"/> ENTERRES
2-4 RESEAU D'ASSAINISSEMENT	<input type="checkbox"/> LE RESEAU EXISTE AU DROIT DU TERRAIN <input type="radio"/> Public <input type="radio"/> Privé	<input checked="" type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI PAR UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT
	<input type="checkbox"/> Réseau séparatif <input type="checkbox"/> Réseau unitaire	<input type="checkbox"/> La commune réalisera la desserte nécessaire AVANT LE :
	CAPACITE DU RESEAU DES EAUX PLUVIALES PAR RAPPORT AU PROJET <input type="radio"/> Bonne <input type="radio"/> Insuffisante <input type="radio"/> Mauvaise	<input type="checkbox"/> La commune fera réaliser la desserte (1) AVANT LE :
	CAPACITE DU RESEAU DES EAUX USEES PAR RAPPORT AU PROJET <input type="radio"/> Bonne <input type="radio"/> Insuffisante <input type="radio"/> Mauvaise	<input type="checkbox"/> La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assuré
	Y A-T-IL DES PROBLEMES PARTICULIERS ? LESQUELS ?	<input checked="" type="checkbox"/> La commune n'a pas l'intention de desservir le terrain par un réseau d'assainissement AVIS SUR LES MODALITES D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL ENVISAGE PAR LE DEMANDEUR
	Existe-t-il une station d'épuration ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	
2-5 RESEAU SECURITE INCENDIE	Les constructions sont desservies par un réseau de lutte contre l'incendie	<input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON
	SI "OUI" => Distance de la borne la plus proche : m Débit :	Pression :
2-6 EQUIPEMENTS COLLECTIFS	1 LA COMMUNE POURRA-T-ELLE ASSURER : Le scolarité des enfants <input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON	Le ramassage scolaire <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
	2 LA COMMUNE ASSURERA-T-ELLE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
	3 Y A-T-IL DES PROBLEMES RELATIFS A D'AUTRES EQUIPEMENTS COLLECTIFS ? LESQUELS ?	<input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON
3 - PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS		
3-1 RACCORDEMENT A L'EGOUT (PRE)	Existe-t-il une PRE ? <input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON	SI "OUI" => Montant :
3-2 PARTICIPATION VOIRIE ET RESEAUX (PVR)	Si une délibération de principe a été instituée, date : Le terrain est-il concerné par une délibération spécifique : - existante ? <input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON - à mettre en place ? <input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON	
3-3 AIRE DE STATIONNEMENT	Participation pour non réalisation d'aires de stationnement Existe-t-il une délibération ? <input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON	SI "OUI" => Montant :
4 - AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION (LE CAS ECHEANT)		
4-1 PLANTATIONS ET AIRES DE JEUX	Y-A-T-IL LIEU DE PRESCRIRE	Le maintien des arbres existants <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON La réalisation de plantations nouvelles ou d'aires de jeux de loisirs <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
	4-2 ASPECT EXTERIEUR	OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTERIEUR DU PROJET (TOITURES, FACADES, CLOTURES...) Y A-T-IL LIEU D'IMPOSER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES ?
5 - AVIS DU MAIRE		
Compléments de l'avis du maire : SI FAVORABLE (NATURE ET MOTIFS DES PRESCRIPTIONS S'IL Y A LIEU)		Fait à PARNAY Le 26 octobre 2021
SI DEFAVORABLE (INDIQUER LES MOTIFS COMPTE TENU DES OBSERVATIONS)		
<input type="checkbox"/> SURSIS A STATUER (dans le cas où le document d'urbanisme est en cours d'élaboration ou de révision)		
(1) Préciser le service public ou le concessionnaire de service public qui réalisera les travaux		

AVIS DU MAIRE

(Document à compléter et à transmettre dans les 15 jours suivants le dépôt du dossier pour les déclarations préalables et 30 jours pour les autres demandes)

N° de dossier

PC 018 177 21 0 0007

Concernant	permis de construire	Déposé en mairie, le 28 octobre 2021
PAR	SOLEIA RNA SAS	
HABITANT A	12 Rue MaRTIN LUTHER KING 14000 SAINT-CONTEST	
POUR UN PROJET SITUE A	LES VARENNES 18130 PARNAY	
	Références cadastrales :	

1 - AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

1-1 LE PROJET EST-IL SITUE	A- Pour les communes sans document d'urbanisme <input type="checkbox"/> DANS UNE PARTIE ACTUELLEMENT URBANISEE ? <input type="radio"/> Centre urbain au milieu aggloméré <input type="radio"/> Autre :	<input type="checkbox"/> DANS UN SECTEUR NON URBANISE ? <input type="radio"/> Terrain agricole cultivable <input type="radio"/> Espace boisé <input type="radio"/> Autre : NATURE ET DISTANCE APPROXIMATIVE DE LA CONSTRUCTION LA PLUS PROCHE (en m) :
1-2	B- Pour les communes avec ou sans document d'urbanisme Existe-il un ou plusieurs bâtiments sur le terrain ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	Parmi ces bâtiments y en a-t-il qui sont destinés à être démolis à l'occasion de la réalisation du projet ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
1-3	Quels sont les risques et les nuisances connus (mouvement de terrain, élasticité, cavités souterraines, décharges, inondations, termites) ?	
1-4	Proximité d'exploitations agricoles (élevages) ou d'installations classées nuisantes ? Indiquer la distance :	
1-5 OBSERVATIONS DU MAIRE		

2 - AVIS SUR LES EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

2-1 VOIRIE	<input type="checkbox"/> LE TERRAIN EST DESSERVI PAR UNE VOIE ? <input type="radio"/> Publique <input type="radio"/> Privée	<input type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI PAR UNE VOIE
	LARGEUR DE VOIE _____ m NATURE DU REVETEMENT _____	<input type="checkbox"/> La commune réalisera la desserte nécessaire AVANT LE :
	APPRECIATION DE LA DESSERTE PAR RAPPORT AUX BESOINS ENGENDRES PAR LE PROJET <input type="radio"/> Bonne <input type="radio"/> Insuffisante <input type="radio"/> Mauvaise	<input type="checkbox"/> La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assuré
	Y A-T-IL UN PLAN D'ALIGNEMENT ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="checkbox"/> La commune n'a pas l'intention de réaliser la voie
	UNE CESSION GRATUITE DE TERRAIN EST-ELLE NECESSAIRE ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	
Y A-T-IL DES PROBLEMES D'ACCES ? LESQUELS ?		
2-2 RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU	<input type="checkbox"/> LE RESEAU EXISTE AU DROIT DU TERRAIN <input type="radio"/> Public <input type="radio"/> Privé	<input type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI PAR UN RESEAU D'EAU
	DIAMETRE DES CANALISATIONS _____	<input type="checkbox"/> La commune réalisera la desserte nécessaire AVANT LE :
	CAPACITE DU RESEAU PAR RAPPORT AUX BESOINS ENGENDRES PAR LE PROJET <input type="radio"/> Bonne <input type="radio"/> Insuffisante <input type="radio"/> Mauvaise	<input type="checkbox"/> La commune fera réaliser la desserte par un concessionnaire AVANT LE :
	Y A-T-IL DES PROBLEMES PARTICULIERS ? LESQUELS ?	<input type="checkbox"/> La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assuré <input type="checkbox"/> La commune ou le concessionnaire n'a pas l'intention de réaliser le réseau
2-3 RESEAU D'ELECTRICITE	<input type="checkbox"/> LE RESEAU D'ELECTRICITE EXISTE AU DROIT DU TERRAIN	<input type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI EN ELCTRICITE BASSE TENSION
	CAPACITE DU RESEAU POUR DESSERVI LE PROJET <input type="radio"/> Bonne <input type="radio"/> Insuffisante <input type="radio"/> Mauvaise	<input type="checkbox"/> La commune fera réaliser la desserte en électricité basse tension AVANT LE :
	Y A-T-IL DES PROBLEMES PARTICULIERS ?	<input type="checkbox"/> La commune n'est pas en mesure de préciser si la desserte sera

	LESQUELS ?	assurée
	Les constructions peuvent-elles être desservies par le réseau de téléphones ?	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
	Les réseaux d'électricité et du téléphone situés sur le terrain devront-ils être :	<input type="radio"/> AERIENS <input type="radio"/> ENTERRES
2-4 RESEAU D'ASSAINISSEMENT	<input type="checkbox"/> LE RESEAU EXISTE AU DROIT DU TERRAIN <input type="radio"/> Public <input type="radio"/> Privé	<input type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI PAR UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT
	<input type="checkbox"/> Réseau séparatif <input type="checkbox"/> Réseau unitaire	<input type="checkbox"/> La commune réalisera la desserte nécessaire AVANT LE :
	CAPACITE DU RESEAU DES EAUX PLUVIALES PAR RAPPORT AU PROJET <input type="radio"/> Bonne <input type="radio"/> Insuffisante <input type="radio"/> Mauvaise	<input type="checkbox"/> La commune fera réaliser la desserte (1) AVANT LE :
	CAPACITE DU RESEAU DES EAUX USEES PAR RAPPORT AU PROJET <input type="radio"/> Bonne <input type="radio"/> Insuffisante <input type="radio"/> Mauvaise	<input type="checkbox"/> La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assurée
	Y A-T-IL DES PROBLEMES PARTICULIERS ? LESQUELS ?	<input type="checkbox"/> La commune n'a pas l'intention de desservir le terrain par un réseau d'assainissement AVIS SUR LES MODALITES D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL ENVISAGE PAR LE DEMANDEUR
	Existe-t-il une station d'épuration ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	
2-5 RESEAU SECURITE INCENDIE	Les constructions sont desservies par un réseau de lutte contre l'incendie	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
	Si "OUI" => Distance de la borne la plus proche : m Débit : Pression :	
2-6 EQUIPEMENTS COLLECTIFS	1 LA COMMUNE POURRA-T-ELLE ASSURER : La scolarité des enfants <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON Le ramassage scolaire <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	
	2 LA COMMUNE ASSURERA-T-ELLE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
	3 Y A-T-IL DES PROBLEMES RELATIFS A D'AUTRES EQUIPEMENTS COLLECTIFS ? LESQUELS ?	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
3 - PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS		
3-1 RACCORDEMENT A L'EGOUT (PRE)	Existe-t-il une PRE ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	Si "OUI" => Montant :
3-2 PARTICIPATION VOIRIE ET RESEAUX (PVR)	Si une délibération de principe a été instituée, date : Le terrain est-il concerné par une délibération spécifique : - existante ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON - à mettre en place ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	
3-3 AIRE DE STATIONNEMENT	Participation pour non réalisation d'aires de stationnement Existe-t-il une délibération ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	Si "OUI" => Montant :
4 - AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION (LE CAS ECHEANT)		
4-1 PLANTATIONS ET AIRES DE JEUX	Y-A-T-IL LIEU DE PRESCRIRE	Le maintien des arbres existants <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON La réalisation de plantations nouvelles ou d'aires de jeux de loisirs <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
	4-2 ASPECT EXTERIEUR	OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTERIEUR DU PROJET (TOITURES, FACADES, CLOTURES...) Y A-T-IL LIEU D'IMPOSER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES ?
5 - AVIS DU MAIRE		
<input type="checkbox"/> Favorable		Fait à PARNAY
Compléments de l'avis du maire :		Le 26 octobre 2021
SI FAVORABLE (NATURE ET MOTIFS DES PRESCRIPTIONS S'IL Y A LIEU)		Le Maire, Xavier CREPIN
SI DEFAVORABLE (INDIQUER LES MOTIFS COMPTE TENU DES OBSERVATIONS)		
<input type="checkbox"/> SURSIS A STATUER (dans le cas où le document d'urbanisme est en cours d'élaboration ou de révision)		
(1) Préciser le service public ou le concessionnaire de service public qui réalisera les travaux		



AVIS DU MAIRE

(Document à compléter et à transmettre dans les 15 jours suivants le dépôt du dossier pour les déclarations préalables et 30 jours pour les autres demandes)

N° de dossier

PC 018 177 21 0 0008


Concernant	permis de construire	Déposé en mairie, le 26 octobre 2021
PAR	SOLEIA RNA SAS	
HABITANT A	12 Rue MarTIN LUTHER KING 14000 SAINT-CONTEST	
POUR UN PROJET SITUE A	Le Champ de l'Ecole 18130 PARNAY	
	Références cadastrales :	

1 - AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

1-1 LE PROJET EST-IL SITUE	A- Pour les communes sans document d'urbanisme <input type="checkbox"/> DANS UNE PARTIE ACTUELLEMENT URBANISEE ? <input type="radio"/> Centre urbain au milieu aggloméré <input type="radio"/> Autre :	<input checked="" type="checkbox"/> DANS UN SECTEUR NON URBANISE ? <input checked="" type="checkbox"/> Terrain agricole cultivable <input type="checkbox"/> Espace boisé <input type="checkbox"/> Autre : NATURE ET DISTANCE APPROXIMATIVE DE LA CONSTRUCTION LA PLUS PROCHE (en m) :
1-2	B- Pour les communes avec ou sans document d'urbanisme Existe-il un ou plusieurs bâtiments sur le terrain ? <input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON	Parmi ces bâtiments y en a-t-il qui sont destinés à être démolis à l'occasion de la réalisation du projet ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
1-3	Quels sont les risques et les nuisances connus (mouvement de terrain, sismicité, cavités souterraines, décharges, inondations, termites) ?	
1-4	Proximité d'exploitations agricoles (élevages) ou d'installations classées nuisantes ? Indiquer la distance :	
1-5 OBSERVATIONS DU MAIRE		

2 - AVIS SUR LES EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

2-1 VOIRIE	<input checked="" type="checkbox"/> LE TERRAIN EST DESSERVI PAR UNE VOIE ? <input checked="" type="checkbox"/> Publique <input type="checkbox"/> Privée	<input type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI PAR UNE VOIE
	LARGEUR DE VOIE m NATURE DU REVETEMENT	<input type="checkbox"/> La commune réalisera la desserte nécessaire AVANT LE :
	APPRECIATION DE LA DESSERTE PAR RAPPORT AUX BESOINS ENGENDRES PAR LE PROJET <input checked="" type="checkbox"/> Bonne <input type="checkbox"/> Insuffisante <input type="checkbox"/> Mauvaise	<input type="checkbox"/> La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assuré
	Y A-T-IL UN PLAN D'ALIGNEMENT ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> La commune n'a pas l'intention de réaliser la voie
	UNE CESSION GRATUITE DE TERRAIN EST-ELLE NECESSAIRE ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Y A-T-IL DES PROBLEMES D'ACCES ? LESQUELS ?		
2-2 RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU	<input checked="" type="checkbox"/> LE RESEAU EXISTE AU DROIT DU TERRAIN <input checked="" type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Privé	<input type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI PAR UN RESEAU D'EAU
	DIAMETRE DES CANALISATIONS	<input type="checkbox"/> La commune réalisera la desserte nécessaire AVANT LE :
	CAPACITE DU RESEAU PAR RAPPORT AUX BESOINS ENGENDRES PAR LE PROJET <input checked="" type="checkbox"/> Bonne <input type="checkbox"/> Insuffisante <input type="checkbox"/> Mauvaise	<input type="checkbox"/> La commune fera réaliser la desserte par un concessionnaire AVANT LE :
	Y A-T-IL DES PROBLEMES PARTICULIERS ? LESQUELS ?	<input type="checkbox"/> La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assuré <input type="checkbox"/> La commune ou le concessionnaire n'a pas l'intention de réaliser le réseau
2-3 RESEAU D'ELECTRICITE	<input checked="" type="checkbox"/> LE RESEAU D'ELECTRICITE EXISTE AU DROIT DU TERRAIN	<input type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI EN ELCTRICITE BASSE TENSION
	CAPACITE DU RESEAU POUR DESSERVI LE PROJET <input checked="" type="checkbox"/> Bonne <input type="checkbox"/> Insuffisante <input type="checkbox"/> Mauvaise	<input type="checkbox"/> La commune fera réaliser la desserte en électricité basse tension AVANT LE :
	Y A-T-IL DES PROBLEMES PARTICULIERS ?	<input type="checkbox"/> La commune n'est pas en mesure de préciser si la desserte sera

	LESQUELS ?		assurée
	Les constructions peuvent-elles être desservies par le réseau de téléphones ?		<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
	Les réseaux d'électricité et du téléphone situés sur le terrain devront-ils être :		<input type="radio"/> AERIENS <input type="radio"/> ENTERRES
2-4 RESEAU D'ASSAINISSEMENT	<input type="checkbox"/> LE RESEAU EXISTE AU DROIT DU TERRAIN <input type="radio"/> Public <input type="radio"/> Privé	<input checked="" type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI PAR UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT	
	<input type="checkbox"/> Réseau séparatif <input type="checkbox"/> Réseau unitaire	<input type="checkbox"/> La commune réalisera la desserte nécessaire AVANT LE :	
	CAPACITE DU RESEAU DES EAUX PLUVIALES PAR RAPPORT AU PROJET <input type="radio"/> Bonne <input type="radio"/> Insuffisante <input type="radio"/> Mauvaise	<input type="checkbox"/> La commune fera réaliser la desserte (1) AVANT LE :	
	CAPACITE DU RESEAU DES EAUX USEES PAR RAPPORT AU PROJET <input type="radio"/> Bonne <input type="radio"/> Insuffisante <input type="radio"/> Mauvaise	<input type="checkbox"/> La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assurée	
	Y A-T-IL DES PROBLEMES PARTICULIERS ? LESQUELS ?	<input checked="" type="checkbox"/> La commune n'a pas l'intention de desservir le terrain par un réseau d'assainissement	
	Existe-t-il une station d'épuration ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	AVIS SUR LES MODALITES D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL ENVISAGE PAR LE DEMANDEUR	
2-5 RESEAU SECURITE INCENDIE	Les constructions sont desservies par un réseau de lutte contre l'incendie <input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON Si "OUI" => Distance de la borne la plus proche : m Débit : Pression :		
2-6 EQUIPEMENTS COLLECTIFS	1 LA COMMUNE POURRA-T-ELLE ASSURER : La scolarité des enfants <input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON Le ramassage scolaire <input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON		
	2 LA COMMUNE ASSURERA-T-ELLE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES : <input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON		
	3 Y A-T-IL DES PROBLEMES RELATIFS A D'AUTRES EQUIPEMENTS COLLECTIFS ? <input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON		
3 - PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS			
3-1 RACCORDEMENT A L'EGOUT (PRE)	Existe-t-il une PRE ? <input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON SI "OUI" => Montant :		
3-2 PARTICIPATION VOIRIE ET RESEAUX (PVR)	SI une délibération de principe a été instituée, date : Le terrain est-il concerné par une délibération spécifique : - existante ? <input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON - à mettre en place ? <input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON		
3-3 AIRE DE STATIONNEMENT	Participation pour non réalisation d'aires de stationnement Existe-t-il une délibération ? <input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON SI "OUI" => Montant :		
4 - AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION (LE CAS ECHEANT)			
4-1 PLANTATIONS ET AIRES DE JEUX	Y-A-T-IL LIEU DE PRESCRIRE	Le maintien des arbres existants <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	La réalisation de plantations nouvelles ou d'aires de jeux de loisirs <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
4-2 ASPECT EXTERIEUR	OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTERIEUR DU PROJET (TOITURES, FACADES, CLOTURES...)		
	Y A-T-IL LIEU D'IMPOSER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES ?		
5 - AVIS DU MAIRE			
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable		Fait à PARNAY	
Compléments de l'avis du maire :		Le 26 octobre 2021	
SI FAVORABLE (NATURE ET MOTIFS DES PRESCRIPTIONS S'IL Y A LIEU)			
SI DEFAVORABLE (INDIQUER LES MOTIFS COMPTE TENU DES OBSERVATIONS)			
<input type="checkbox"/> SURSIS A STATUER (dans le cas où le document d'urbanisme est en cours d'élaboration ou de révision)			
(1) Préciser le service public ou le concessionnaire de service public qui réalisera les travaux			

AVIS DU MAIRE

(Document à compléter et à transmettre dans les 15 jours suivants le dépôt du dossier pour les déclarations préalables et 30 jours pour les autres demandes)

N° de dossier

PC 018 177 21 0 0009


Concernant	permis de construire	Déposé en mairie, le 28 octobre 2021
PAR	SOLEIA RNA SAS	
HABITANT A	12 Rue MarTIN LUTHER KING 14000 SAINT-CONTEST	
POUR UN PROJET SITUE A	Le Champ de l'Ecole 18130 PARNAY	
	Références cadastrales :	

1 - AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

1-1 LE PROJET EST-IL SITUE	A- Pour les communes sans document d'urbanisme <input type="checkbox"/> DANS UNE PARTIE ACTUELLEMENT URBANISEE ? <input type="radio"/> Centre urbain au milieu aggloméré <input type="radio"/> Autre :	<input type="checkbox"/> DANS UN SECTEUR NON URBANISE ? <input type="radio"/> Terrain agricole cultivable <input type="radio"/> Espace boisé <input type="radio"/> Autre : NATURE ET DISTANCE APPROXIMATIVE DE LA CONSTRUCTION LA PLUS PROCHE (en m) :
1-2	B- Pour les communes avec ou sans document d'urbanisme Existe-il un ou plusieurs bâtiments sur le terrain ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	Parmi ces bâtiments y en a-t-il qui sont destinés à être démolis à l'occasion de la réalisation du projet ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
1-3	Quels sont les risques et les nuisances connus (mouvement de terrain, sismicité, cavités souterraines, décharges, inondations, termites) ?	
1-4	Proximité d'exploitations agricoles (élevages) ou d'installations classées nuisantes ?	Indiquer la distance :
1-5 OBSERVATIONS DU MAIRE		

2 - AVIS SUR LES EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

2-1 VOIRIE	<input type="checkbox"/> LE TERRAIN EST DESSERVI PAR UNE VOIE ? <input type="radio"/> Publique <input type="radio"/> Privée	<input type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI PAR UNE VOIE
	LARGEUR DE VOIE m NATURE DU REVETEMENT	<input type="checkbox"/> La commune réalisera la desserte nécessaire AVANT LE :
	APPRECIATION DE LA DESSERTE PAR RAPPORT AUX BESOINS ENGENDRES PAR LE PROJET <input type="radio"/> Bonne <input type="radio"/> Insuffisante <input type="radio"/> Mauvaise	<input type="checkbox"/> La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assurée
	Y A-T-IL UN PLAN D'ALIGNEMENT ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="checkbox"/> La commune n'a pas l'intention de réaliser la voie
	UNE CESSION GRATUITE DE TERRAIN EST-ELLE NECESSAIRE ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	
Y A-T-IL DES PROBLEMES D'ACCES ? LESQUELS ?		
2-2 RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU	<input type="checkbox"/> LE RESEAU EXISTE AU DROIT DU TERRAIN <input type="radio"/> Public <input type="radio"/> Privé	<input type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI PAR UN RESEAU D'EAU
	DIAMETRE DES CANALISATIONS	<input type="checkbox"/> La commune réalisera la desserte nécessaire AVANT LE :
	CAPACITE DU RESEAU PAR RAPPORT AUX BESOINS ENGENDRES PAR LE PROJET <input type="radio"/> Bonne <input type="radio"/> Insuffisante <input type="radio"/> Mauvaise	<input type="checkbox"/> La commune fera réaliser la desserte par un concessionnaire AVANT LE :
	Y A-T-IL DES PROBLEMES PARTICULIERS ? LESQUELS ?	<input type="checkbox"/> La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assurée <input type="checkbox"/> La commune ou le concessionnaire n'a pas l'intention de réaliser le réseau
2-3 RESEAU D'ELECTRICITE	<input type="checkbox"/> LE RESEAU D'ELECTRICITE EXISTE AU DROIT DU TERRAIN	<input type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI EN ELCTRICITE BASSE TENSION
	CAPACITE DU RESEAU POUR DESSERVI LE PROJET <input type="radio"/> Bonne <input type="radio"/> Insuffisante <input type="radio"/> Mauvaise	<input type="checkbox"/> La commune fera réaliser la desserte en électricité basse tension AVANT LE :
	Y A-T-IL DES PROBLEMES PARTICULIERS ?	<input type="checkbox"/> La commune n'est pas en mesure de préciser si la desserte sera

	LESQUELS ?		assurée
	Les constructions peuvent-elles être desservies par le réseau de téléphones ?		<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
	Les réseaux d'électricité et du téléphone situés sur le terrain devront-ils être :		<input type="radio"/> AERIENS <input type="radio"/> ENTERRES
2-4 RESEAU D'ASSAINISSEMENT	<input type="checkbox"/> LE RESEAU EXISTE AU DROIT DU TERRAIN <input type="radio"/> Public <input type="radio"/> Privé	<input type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI PAR UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT	
	<input type="checkbox"/> Réseau séparatif <input type="checkbox"/> Réseau unitaire	<input type="checkbox"/> La commune réalisera la desserte nécessaire AVANT LE :	
	CAPACITE DU RESEAU DES EAUX PLUVIALES PAR RAPPORT AU PROJET <input type="radio"/> Bonne <input type="radio"/> Insuffisante <input type="radio"/> Mauvaise	<input type="checkbox"/> La commune fera réaliser la desserte (1) AVANT LE :	
	CAPACITE DU RESEAU DES EAUX USEES PAR RAPPORT AU PROJET <input type="radio"/> Bonne <input type="radio"/> Insuffisante <input type="radio"/> Mauvaise	<input type="checkbox"/> La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assuré	
	Y A-T-IL DES PROBLEMES PARTICULIERS ? LESQUELS ?	<input type="checkbox"/> La commune n'a pas l'intention de desservir le terrain par un réseau d'assainissement	
	Existe-t-il une station d'épuration ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	AVIS SUR LES MODALITES D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL ENVISAGE PAR LE DEMANDEUR	
2-5 RESEAU SECURITE INCENDIE	Les constructions sont desservies par un réseau de lutte contre l'incendie <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON SI "OUI" => Distance de la borne la plus proche : m Débit : Pression :		
2-6 EQUIPEMENTS COLLECTIFS	1 LA COMMUNE POURRA-T-ELLE ASSURER : La scolarité des enfants <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON Le ramassage scolaire <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON		
	2 LA COMMUNE ASSURERA-T-ELLE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES : <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON		
	3 Y A-T-IL DES PROBLEMES RELATIFS A D'AUTRES EQUIPEMENTS COLLECTIFS ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON LESQUELS ?		
3 - PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS			
3-1 RACCORDEMENT A L'EGOUT (PRE)	Existe-t-il une PRE ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON Si "OUI" => Montant :		
3-2 PARTICIPATION VOIRIE ET RESEAUX (PVR)	Si une délibération de principe a été instituée, date : Le terrain est-il concerné par une délibération spécifique : - existante ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON - à mettre en place ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON		
3-3 AIRE DE STATIONNEMENT	Participation pour non réalisation d'aires de stationnement Existe-t-il une délibération ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON Si "OUI" => Montant :		
4 - AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION (LE CAS ECHEANT)			
4-1 PLANTATIONS ET AIRES DE JEUX	Y A-T-IL LIEU DE PRESCRIRE	Le maintien des arbres existants <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	
		La réalisation de plantations nouvelles ou d'aires de jeux de loisirs <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	
4-2 ASPECT EXTERIEUR	OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTERIEUR DU PROJET (TOITURES, FACADES, CLOTURES...)		
	Y A-T-IL LIEU D'IMPOSER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES ?		
5 - AVIS DU MAIRE			
<input type="checkbox"/>		Fait à PARNAY.	
Compléments de l'avis du maire :		Le 26 octobre 2021	
SI FAVORABLE (NATURE ET MOTIFS DES PRESCRIPTIONS S'IL Y A LIEU)		Le Maire, Xavier CREPIN	
SI DEFAVORABLE (INDIQUER LES MOTIFS COMPTE TENU DES OBSERVATIONS)			
<input type="checkbox"/> SURSIS A STATUER (dans le cas où le document d'urbanisme est en cours d'élaboration ou de révision)			
(1) Préciser le service public ou le concessionnaire de service public qui réalisera les travaux			

Date affichage de dépôt en mairie : 21 avril 2022
 COMMUNE DE ... DUN SUR AURON ...

AVIS DU MAIRE

Cet avis doit être transmis au service instructeur de la DDE, au plus tard dans le mois suivant la réception en mairie de la demande de permis ou de certificat d'urbanisme opérationnel (Cub) et au plus tard dans les quinze jours pour une déclaration préalable ou un certificat d'urbanisme informatif (Cua) (1)

0872200002
Commune Année N° du dossier

CONCERNANT DEMANDE DE :

- Permis de construire Certificat d'urbanisme
 Permis d'aménager Déclaration préalable
 Permis de démolir

DEPOSEE EN MAIRIE LE :
21/04/2022
 BT MAJ A A A
 Site de Bourges

2-2 AVR. 2022

PAR	NOM, PRENOMS <u>SOLEIA RNA</u>	ARRIVÉE
HABITANT À	ADRESSE DU DEMANDEUR (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) <u>12, rue Martin dula King 14280 SAINT CONTEST</u>	RÉFÉRENCES CADASTRALES DU TERRAIN (SECTION ET N° DES PARCELLES) <u>BR43144157158159160161</u>
POUR UN PROJET SITUÉ À	ADRESSE DU TERRAIN (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) <u>Champ du Minerai 1830 DUN SUR AURON</u>	SURFACE DU TERRAIN <u>168 561 m²</u>

1. AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

SITUATION DU PROJET	SI DOCUMENT D'URBANISME (POS, PLU, CARTE COMMUNALE) :	<input type="checkbox"/> EN ZONE URBANISABLE	<input type="checkbox"/> EN ZONE NON-URBANISABLE
	ZONAGE : <u>A</u>		
SITUATION DU PROJET	SANS DOCUMENT D'URBANISME :	<input type="checkbox"/> DANS UNE PARTIE URBANISÉE	<input type="checkbox"/> DANS UNE PARTIE NON URBANISÉE
	<input type="checkbox"/> CENTRE URBAIN OU MILIEU AGGLOMÉRÉ <input type="checkbox"/> AUTRE	<input type="checkbox"/> TERRAIN AGRICOLE <input type="checkbox"/> ESPACE BOISÉ <input type="checkbox"/> AUTRE	
APPRECIATION DES RISQUES	• Y A-T-IL À PROXIMITÉ DES BÂTIMENTS GÉNÉRANT DES NUISANCES (Art. R. 111-2) ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	NATURE DES NUISANCES :
	• LE TERRAIN EST-IL SITUÉ DANS UN SECTEUR À RISQUES ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	DISTANCE :
HISTORIQUE	• LE TERRAIN EST-IL ISSU D'UNE PLUS GRANDE PROPRIÉTÉ ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
	• SI OUI, NOMBRE DE DÉTACHEMENTS CONSTATÉS DEPUIS 10 ANS :		

2. AVIS SUR LES ÉQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

LE TERRAIN CI-DESSUS EST OU SERA DESSERVI DANS LES CONDITIONS SUIVANTES

ÉQUIPEMENTS PUBLICS	desservi : capacité		non desservi	longueur en m	Sera desservi ?		avant le	nom du concessionnaire	prise en charge communale	
	suffisante	insuffisante			OUI	NON			OUI	NON (3)
	Eau potable	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Assainissement eaux usées (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assainissement eaux pluviales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Électricité BT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Voirie publique (<u>chemin rural</u>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Voirie privée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sécurité incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) Cet avis est réputé favorable sans réserve s'il n'est pas intervenu dans le mois de réception de la demande dans le cas d'une décision relevant de l'État. Il doit être dûment motivé s'il est défavorable, ou si, favorable il est assorti d'une demande de prescriptions particulières (R. 423-72 et R 410-6 du Code de l'urbanisme)

(2) Joindre la décision au titre de l'art. 38.3. la loi sur l'eau.

(3) Si non, pour l'établissement des participations voir cadre 3 suivant.

3. PARTICIPATIONS D'URBANISME

LE PROJET SUSVISÉ DOIT-IL ÊTRE ASSUJETTI AUX PARTICIPATIONS SUIVANTES ?

OUI

NON

- PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX (Art. L. 332.11.1), instituée par délibération du :
Délibération spécifique liée au projet en date du Montant : (à joindre pour chaque projet)
- ÉQUIPEMENT PROPRE (Art. L. 332-15.3), joindre l'accord du demandeur
- ÉQUIPEMENT PUBLIC EXCEPTIONNEL (Art. L. 332.8)
- RACCORDEMENT À L'ÉGOUT (Art. L. 332-6-1-2)
Délibération en date du : Montant :
- PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (Art. L. 332.8)
Délibération en date du Montant :
- PARTICIPATION DU CONSTRUCTEUR EN ZAC (Art. 311-4)
- PARTICIPATION POUR NON-RÉALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT (Art. L. 332-6-1-2)
Délibération en date du Montant :

4. FISCALITE

APPLICABLE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

T.L.E.

instituée par délibération en date du :

EN CAS DE PROJET DE LOGEMENTS SOCIAUX H.L.M. : LA COMMUNE A-T-ELLE DÉLIBÉRÉ POUR EXONÉRER LES LOGEMENTS RÉALISÉS PAR LES ORGANISMES H.L.M. ?

OUI

NON

SI OUI, DATE DE CETTE DÉLIBÉRATION :

5. AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

ASPECT EXTÉRIEUR ET ABORDS	OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTÉRIEUR DU PROJET (TOITURES, FAÇADES, CLÔTURES) :
	SON INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT (PLANTATIONS ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS) :
	Y A-T-IL LIEU D'IMPOSER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES ?
ACCES	LES CONDITIONS D'ACCÈS SONT-ELLES SATISFAISANTES ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON OBSERVATIONS :
AIRES DE STATIONNEMENT	OBSERVATIONS DU MAIRE

6. AVIS DU MAIRE

FAVORABLE (NATURE ET MOTIFS DES PRESCRIPTIONS S'IL Y A LIEU) :

DATE :

21 avril 2022

DÉFAVORABLE (INDIQUER LES MOTIFS COMPTE TENU DES OBSERVATIONS FIGURANT AUX RUBRIQUES CI-DESSUS) :

LE MAIRE

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué
François ROUX